



La conjonction de tous les risques

Forte densité urbaine, zones d'activités économiques et logements précaires favorisent la propagation du Covid-19, selon le HCP

Page 3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9026

Jeu 28 Mai 2020

Reprendre, oui *Mais comment ?*

Entre réduction des effectifs et autres restrictions et contraintes, les patrons d'entreprises ne savent pas trop où donner de la tête



Page 2

L'IS se félicite de la plateforme réalisée par Driss Lachguar

Socialist International hier

A : drisslachguar@gmail.com

Votre contribution

Cher Driss,

Merci beaucoup pour la excellente et intéressant contribution, qui est très appréciée. Elle est téléchargé sur notre site Web pour le bénéfice de tous nos membres. Comme toujours, nous pouvons compter sur la précieuse vision.

Mes salutations les plus chaleureuses,

Luis Ayala

INTERNATIONALE SOCIALISTE

PO Box 67973
Londres SW4 4DU
Royaume Uni
Tel: +44-20-7627 4449
Email: secretariat@socialistinternational.org
www.internationalesocialiste.org

Les dix commandements à l'aune du coronavirus



Par Bensalem Himmich

Page 17

Mohamed Nejmeddine

A notre époque, l'émergence de nouveaux virus est toujours très vraisemblable, et leur transmission entre individus est d'autant plus facile en raison du mode de vie de la population mondiale



Pages 8-9

Reprendre oui, mais comment ?

Entre réduction des effectifs et autres restrictions et contraintes, les patrons d'entreprises ne savent pas trop où donner de la tête

Actualité

Après plus de 13 semaines de confinement presque total, nombreuses sont les entreprises qui comptent reprendre leurs activités aujourd'hui. Une reprise plus que souhaitée par le ministre des Finances puisque chaque jour de confinement coûte, selon lui, 1 milliard de DH à notre économie.

Pourtant, nombreux sont les opérateurs qui ne savent pas comment ce retour au travail sera organisé et comment leurs entreprises peuvent redémarrer leurs activités sans prendre de risque pour la santé de leur personnel. « Nous sommes dans le flou. Beaucoup d'incertitudes et de doutes entourent cette reprise », nous a indiqué Mohamed Bentaleb, responsable de production au sein du Groupe D.A.T.M.A, spécialiste dans la confection des chemises et des chemisiers à Casablanca. Et de poursuivre : « Nous avons d'abord des doutes concernant le retour de nos salariés. En effet, nombreux sont ceux qui ne peuvent pas rentrer à Casablanca à cause de l'interdiction de voyager entre les villes instaurée depuis le 20 mars. Nous avons été informés dernièrement qu'il y a une coordination entre les associations des zones industrielles et les services de la police nationale pour faciliter le retour de ces ouvriers mais rien n'est moins sûr. Il y a également le problème de ceux qui habitent loin de leurs lieux de travail et qui ont des difficultés à se déplacer dans les transports en commun. Enfin, il y a la catégorie des salariés qui ne sont pas pressés de retourner au travail de peur d'être contaminés par le virus. Il faut ajouter aussi ceux qui comptent sûrement changer de métier et de se reconvertir dans un autre secteur ».

Pour notre source, même la facilitation d'accès des salariés aux zones in-



dustrielles ne va pas arranger les affaires des entreprises puisque ces dernières sont appelées à fonctionner avec un effectif très réduit. « A Tanger, il a été décidé de réduire le personnel actif de 30%. Nous aussi, nous devons travailler avec la moitié de notre effectif, soit 400 personnes au maximum alors que d'habitude, nous fonctionnons avec 800 personnes. Cela veut dire que les premiers venus seront les premiers embauchés », nous a-t-elle expliqué.

Autre souci et non des moindres, les mesures de prévention et leur respect. En effet, les entreprises sont engagées à assurer la distribution d'équipements de protection sanitaire (masques, gel hydroalcoolique...) et à garantir la disponibilité des produits d'hygiène (savon, lingettes, produits désinfectants, essuie-mains, poubelles). Elles sont également appelées à désigner un référent par shift dont le rôle est de s'assurer que les règles de sécurité et d'hygiène sont effectivement respectées.

Elles sont aussi obligées d'aménager des zones de repos, des réfectoires et des zones fumeurs pour faire respecter les distances (marquage au sol), d'organiser de façon fluide la distribution des repas à l'intérieur des lieux de restauration, de fractionner les pauses et les heures des repas entre les employés afin de réduire les croisements et la promiscuité dans la cantine et de réduire aussi le nombre de pauses.

Elles sont contraintes également de nettoyer en priorité et avec des produits homologués les surfaces à fort contact (tourniquets, ascenseurs, toilettes, robinets, poignées de porte, télécommandes, barres d'escalier, poubelles) et de respecter le temps d'action et de séchage préconisé pour ces produits agissants.

Le transport de personnel doit, de son côté, être réorganisé pour respecter les dispositions nécessaires. En effet,

l'entreprise doit s'engager à garantir le nettoyage des bus, par les sociétés de transport, à chaque rotation, et prévoir le port du masque de protection durant le trajet domicile-travail (aller et retour).

« L'Etat nous impose plusieurs mesures et contraintes. En fait, s'il y a certaines mesures qui font partie de nos modes naturels de fonctionnement, d'autres sont aujourd'hui plus contraignantes », nous a indiqué Mohamed Bentaleb. Et d'ajouter : « Ces nouvelles conditions de travail sont difficiles à respecter à la lettre, d'autant plus qu'elles nous imposent de nouvelles charges financières dans un contexte de morosité économique. Les entreprises ont fermé leurs portes depuis le 20 mars dernier sans que l'Etat mette

en place un dispositif d'aide à leur en-

droit ». Pourtant, la grande hantise pour ce responsable reste celle de savoir comment les entreprises doivent réagir en cas de contamination. « C'est la question qui nous taraude en tant que responsables. On se demande comment les ouvriers et les ouvrières vont réagir en cas de découverte d'un cas de contamination, vont-ils continuer à travailler ? On redoute que la panique et les troubles les gagnent. Il y a lieu de rappeler à cet égard l'affaire de l'usine de confection de chaussures qui a dû arrêter ses activités après la découverte d'un cas de Covid-19 », a conclu Mohamed Bentaleb.

Hassan Bentaleb

Chakib Alj : Pas de reprise du travail sans respect des mesures de sécurité sanitaire

L'appel lancé aux entreprises pour reprendre leurs activités est une "décision rassurante" pour le tissu économique, a souligné dernièrement le président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), Chakib Alj.

Il a, en outre, mis en avant l'importance de redémarrer l'activité économique au plus vite, notant qu'il y a de la survie de plusieurs milliers d'entreprises se trouvant déjà dans une situation extrêmement délicate, ainsi que du maintien de centaines de milliers d'emplois en danger.

"Les entreprises et les commerces habilités à opérer ne reprendront que si et seulement si toutes les mesures nécessaires à la sécurité sanitaire de leurs salariés et de leurs clients sont scrupuleusement respectées, tout en favorisant le télétravail lorsqu'il est possible", a-t-il souligné.

La CGEM met en place des guides préventifs et sanitaires

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a mis en place trois guides pratiques et un kit de formation au profit des entreprises habilitées à reprendre leurs activités.

"Consciente que la reprise de l'activité économique est intimement liée au respect strict des mesures sanitaires face au Covid-19", la CGEM a mis en place notamment un guide pratique des mesures préventives et sanitaires destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) et un guide pratique des mesures préventives et sanitaires destiné aux grandes entreprises, a précisé dernièrement un communiqué de la confédération patronale.

Il s'agit également d'un guide pratique d'audit interne sanitaire et d'un kit de formation au profit de l'ensemble du personnel. "Notre objectif, à travers la mise en place de ces outils, est de permettre aux entreprises, notamment les TPE et PME, d'appliquer les mesures préventives et sanitaires sur les lieux de travail", a indiqué le président de la commission "Innovation et développement industriel" qui a piloté l'élaboration de ces guides, Mohamed Bachiri.

"Leur utilisation est un prérequis important pour garantir une conformité exemplaire et limiter le plus possible les risques de propagation de la pandémie", a-t-il ajouté.

Ces quatre outils visent à accompagner les entreprises en termes de mesures préventives et sanitaires pour assurer une sécurité maximale à leurs collaborateurs et à leurs clients.

Il est à noter que les documents incluent, entre autres, une synthèse des meilleures pratiques adoptées aussi bien au niveau national qu'international, et font référence aux mesures déployées par les autorités sanitaires marocaines.

Ces guides peuvent être consultés sur : <https://coronavirus.cgem.ma/guides-pratiques/>.

La conjonction de tous les risques



A lors que le ministère de la Santé a annoncé hier matin l'un des bilans les plus bas depuis le début de l'épidémie avec sept nouveaux cas testés positifs (7584), 88 nouvelles rémissions (4969) et aucun décès (202), le Haut-commissariat au plan a exprimé ses craintes quant à la poursuite d'une propagation du virus post-déconfinement, dans une note intitulée « Approche géo-démographique des risques majeurs d'exposition à la transmission du coronavirus ». C'est justement le premier enseignement à tirer. D'après le ton affirmatif du HCP, une prorogation du confinement n'est pas d'actualité. Au contraire. « Le Maroc est appelé à lever le confinement de sa population dans le contexte de la pandémie de Covid-19 », révèle le document. Il n'en reste pas moins que cet optimisme affiché se heurte à plusieurs problématiques.

Pour le HCP, la levée du confinement ne serait pas forcément tributaire d'une disparition du Sars-CoV-2. Autrement dit, il y a de fortes chances qu'il circule toujours quand la vie "normale" reprendra ses droits. Pis, l'organisme chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc craint une favorisation de la circulation du coronavirus « en cas de non-respect des règles de protection édictées par les autorités sanitaires et, en particulier, dans les lieux où l'activité économique multiplie les contacts parmi la population, ou encore dans les strates d'habitats où prévaut une promiscuité de la vie quotidienne dans des conditions précaires de logement », apprend-on dans ledit document. C'est la raison pour laquelle le HCP a jugé utile de procéder à une analyse cartographique du potentiel de risques liés à la prévalence de ces facteurs par

région, province et grandes villes, en prenant Casablanca comme exemple. Un modèle qui pourrait être dupliqué dans d'autres villes et dont voici les principaux risques à cerner.

En termes de risques liés à une forte densité urbaine, les principales régions concernées sont : Casablanca-Settat (32,6%), Marrakech-Safi (17,6%), Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (13,8%), Fès-Meknès (13,2%) et Rabat-Salé-Kénitra (9,2%). Logique, car en se basant sur les statistiques sanitaires du 24 mai, le HCP indique que « sur les 7532 personnes atteintes (confirmées positives), 86%

proviennent des cinq régions les plus denses du Maroc, soit près de neuf cas sur dix. » En outre, si ces régions sont à risques, c'est aussi parce qu'elles affichent, d'une part, les concentrations les plus élevées de populations actives occupées dans le secteur industriel (supérieures à 12%), et d'autre part, ces mêmes activités industrielles se situent dans des zones urbaines à fortes densités démographiques.

La conjonction de ces deux éléments pourrait concourir à « une transmission du virus plus rapide du fait des déplacements et des contacts fréquents entre les personnes », dit-il le HCP. Une manière de rappeler que plus les régions sont urbanisées, plus les défis logistiques et les risques seraient amplifiés, avec en tête de liste, la région de Rabat-Salé-Kénitra qui affiche la densité urbaine la plus élevée en comptant 4007 habitants au kilomètre carré, devant les régions de Casablanca-Settat, Béni Mellal-Khénifra et Fès-Meknès, avec respectivement 3975, 3431 et 3369 habitants au kilomètre carré. A contrario, ces risques seraient minimes dans des régions comme Dakhla-Oued Ed Dahab et Souss-Massa où il y a une faible densité urbaine, avec pas plus de 600 habitants au kilomètre carré.

S'agissant des villes les plus denses et donc les plus à risques, on trouve au premier rang la capitale économique Casablanca avec 15.296 habitants au kilomètre carré, suivie de Fès (10.713h/km2), Salé (81.63h/km2), Tanger (5736h/km2), Rabat (4882h/km2) et Marrakech (4436h/km2). Plus en détail, dans ces mêmes cités, la densité varie selon l'habitat. Il n'est donc pas étonnant que la densité dans les logements économique et social (18.658 h/km2) soit plus importante que dans les anciennes médinas (16.039 h/km2),

les habitations moyen standing (13.412 h/km2) ou dans les bidonvilles (7143 h/km2). La strate la moins dense est du côté des habitations de luxe avec seulement 1120 h/km2.

Logements suroccupés

Les conditions d'habitats représentent le second point sur lequel le HCP a axé sa note. Et pour cause, « le risque de contamination serait plus élevé dans les régions où la population habite dans des logements suroccupés ». En d'autres termes, ce sont des logements où le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille du ménage. Mais à partir de quand parle-t-on d'un logement sur-occupé ? Le HCP répond : « Un logement sur-occupé est celui habité par un ménage avec plus de trois personnes par pièce ». Cette situation précaire serait le quotidien d'un peu plus d'un million (1,05 million) de ménages sur le territoire national (12,5%). Les régions où cette précarité sévit le plus sont l'Oriental (14,1%) et Casablanca-Settat (14%). A l'inverse, les régions du Sud et de Souss-Massa ne sont pas confrontées à ce phénomène, avec respectivement 8,4% et 7,6%. Toujours dans le contexte de la sur-occupation des logements, ville par ville, on constate là aussi que Casablanca (14,5%), Fès (13%), Tanger (12,5%), Salé (10%), Meknès (10%), Rabat (9,3%) et Marrakech (9%) se sont particulièrement surveillées par les autorités sanitaires. « La strate bidonville compte la part la plus élevée avec près du tiers de ses ménages vivant dans des logements sur-occupés, suivie du sommaire (19,3%), anciennes médinas (17,2%) et l'économique et social (12,5%) » conclut le HCP.

Chady Chaabi



Forte densité urbaine, zones d'activités économiques et logements précaires favorisent la propagation du Covid-19, selon le HCP

Violence contre les femmes à Marrakech

30 appels téléphoniques enregistrés en deux semaines



Le Parquet près le tribunal de première instance de Marrakech a annoncé avoir reçu, par le biais des numéros de téléphone mis à la disposition des citoyens, un total de 30 appels téléphoniques, en deux semaines, portant sur des affaires de violence à l'égard des femmes.

Cette annonce a été faite lors de la première réunion périodique 2020 de la commission locale pour la prise en charge des

femmes et des enfants victimes de violence, tenue par visioconférence, sous la présidence du procureur du Roi près cette juridiction, Khalid Rguig.

A cette occasion, il a indiqué qu'une trentaine d'appels relatifs à des affaires de violence contre les femmes ont été reçus en deux semaines via les numéros de téléphone mis à la disposition des citoyens pour le dépôt des plaintes de femmes et d'enfants victimes de violence.

Il s'agit de deux numéros de téléphone mobile de femmes substitués du procureur du Roi, relevant de la cellule de lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants (0652987176/0660872712) ainsi que du numéro de fax (0524387106), a-t-il noté.

Rappelant la création d'une plateforme numérique pour interagir positivement avec les plaintes des femmes et des enfants victimes de violence, via le

lien électronique (www.tpimarrakech.ma/cpcfev.huml), Khalid Rguig a salué le travail quotidien et inlassable des substitués du procureur lors des permanences pour le traitement de l'ensemble des affaires des justiciables, des usagers et la réception de dizaines de plaintes soit par fax ou par e-mail.

Il a également rendu hommage à tous les juges et cadres du secrétariat de greffe du Royaume en poste dans tous les

tribunaux au service de la patrie et pour la réalisation de la justice et de la sécurité judiciaire, ainsi qu'à tous ceux et celles qui veillent à la réussite de la mise en œuvre des mesures de confinement.

Il a, en outre, affirmé que la Présidence du Ministère public compte sur le degré de prise de conscience des citoyens, tout en appelant au respect des mesures décrétées par les pouvoirs publics, afin que le Royaume puisse surmonter cette épreuve et préserver la sécurité sanitaire des personnes.

La commission locale pour la prise en charge des femmes et enfants victimes de violence a tenu sa 1ère réunion périodique à distance avec la participation des départements gouvernementaux et des associations de la société civile actives au niveau du territoire relevant du ressort dudit tribunal, sous le thème "Quel rôle pour la cellule de lutte contre la violence à l'égard de la femme et de l'enfant durant la période de confinement ?".

Cette réunion a été l'occasion d'aborder le phénomène de la violence pendant cette période, le rôle de la plateforme numérique dans la garantie d'une efficacité judiciaire pour le traitement des affaires de violence contre les femmes et les enfants, ainsi que d'examiner les différentes problématiques liées à la violence faite à la femme durant cette crise sanitaire.

Campagnes de sensibilisation des pêcheurs de Safi

Initiées par l'Institut de technologie des pêches maritimes

Plusieurs campagnes de sensibilisation ont été organisées depuis le déclenchement de la pandémie de Covid-19, au profit des pêcheurs au niveau du port de Safi, afin de les informer et les initier aux mesures préventives et d'hygiène à observer, en vue d'enrayer la propagation du coronavirus.

Initiées par l'Institut de technologie des pêches maritimes (ITPM) de Safi, en coordination avec la Délégation de la pêche maritime, les autorités locales et portuaires, ainsi qu'avec le Comité Covid-19 au sein du port de Safi, ces campagnes visent à toucher un maximum de marins et de pêcheurs, et à les sensibiliser sur les bons comportements à adopter, en particulier lors des heures de pointe au niveau de cette infrastructure portuaire.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur de l'ITPM, Driss Attas, a indiqué que ces campagnes de sensibilisation, qui prennent en considération les spécificités inhérentes aux lieux de travail des pêcheurs (un lieu fermé et réduit), se fixent pour objectif de mettre l'accent sur l'im-

portance du respect des mesures préventives, entre autres, le port obligatoire des masques de protection et le respect de la distanciation sociale.

Il s'agit aussi d'inciter les pêcheurs à adopter les bons comportements d'hygiène (se laver constamment les mains, éviter la promiscuité et les rassemblements et désinfecter certains lieux sensibles dans les embarcations de pêche), a-t-il expliqué.

Pour ce faire, l'Institut de technologie des pêches maritimes de Safi a mobilisé une unité mobile, composée des cadres et guides de cet établissement de formation afin de toucher un maximum de pêcheurs, a-t-il relevé, faisant savoir que les cadres de cet Institut de formation ont opté pour des actions de sensibilisation de proximité ainsi que pour des spots audios et des affiches.

La première campagne a été organisée lors de la reprise de l'activité de la pêche après quelques semaines d'arrêt, suivie par deux autres campagnes, a-t-il tenu à rappeler.

Ces campagnes ont eu un large écho



après de cette catégorie professionnelle et ont démontré une prise de conscience collective par les marins et les pêcheurs quant à l'importance du respect des mesures préventives et d'hygiène adoptées au

niveau national, a-t-il précisé.

Ces actions seront suivies par d'autres campagnes similaires afin d'inciter les pêcheurs à rester vigilants en permanence, a-t-il conclu.

Contribution de l'INDH à la lutte contre le Covid-19 à Taounate

Plus de 2,3 millions de DH mobilisés

Des crédits exceptionnels de plus de 2,3 millions de DH ont été mobilisés dans la province de Taounate, dans le cadre de la contribution de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) aux efforts déployés pour lutter contre le nouveau coronavirus (Covid-19).

Selon la division de l'action sociale de la province de Taounate, ces projets ont porté notamment sur la modernisation de l'aile d'accueil et du traitement des patients atteints de Covid-19 de l'hôpital provincial de Taounate, et la réhabilitation de ses infrastructures, afin d'améliorer les conditions de traitement des patients et de travail des équipes médicales. Des fonds ont été engagés dans ce sens pour l'acquisition notamment de 30 lits médicaux intégrés de dernière génération et d'un véhicule servant d'unité mobile d'assistance sociale.

Ces projets et opérations ont été financés par l'INDH pour un coût total d'environ 1,5MDH.

Il a été également procédé à l'aménagement du centre de protection de l'enfance à Taounate, réalisé dans le cadre de l'INDH pour un coût de 600.000 DH, pour héberger les équipes médicales engagées dans la lutte contre le Covid-19.

La contribution de l'INDH a porté aussi sur l'entretien et la réhabilitation du



centre de formation continue de l'éducation nationale, en vue d'accueillir les patients guéris du Covid-19 et les cas potentiels.

Deux unités médicales mobiles ont été par ailleurs remises à la délégation provinciale de la santé. D'un coût de 720.000 DH, ces unités ont été acquises

dans le cadre du programme de réduction du déficit en termes d'infrastructures et de services de base dans les zones sous équipées de l'INDH, en partenariat avec la délégation provinciale de la santé.

Une enveloppe supplémentaire de 100.000 DH a été mobilisée dans le cadre

du programme d'accompagnement des personnes en situation de précarité de la troisième phase de l'INDH, pour produire des masques de protection, en partenariat avec la délégation provinciale de l'Entraide nationale, l'Association Jous-sour pour l'espoir et la solidarité et le Comité provincial de l'INDH.

Programme intégré pour lutter contre le coronavirus à Asilah

Propreté, stérilisation et nettoyage au menu



La commune d'Asilah a mis en place, depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, un programme intégré pour garantir les services de propreté, de stérilisation et de nettoyage, et ce en tant que démarche proactive et préventive, tout en mobilisant l'ensemble des moyens nécessaires pour lutter contre le virus et protéger la ville d'Asilah et ses habitants.

Ce programme vient en application des mesures mises en place par le gouvernement, conformément aux orientations

Royales visant à prendre les mesures préventives nécessaires pour lutter contre la propagation du nouveau coronavirus, a indiqué la commune d'Asilah dans un communiqué, notant que ce programme s'inscrit également dans le cadre du soutien aux efforts "énormes" consentis par le Royaume à travers toutes ses composantes.

Ledit programme a été élaboré en coordination avec l'autorité locale, les services de la sûreté nationale, le secteur de la santé et la Protection civile, outre des acteurs de la so-

ciété civile, a précisé la même source.

Dans ce sens, la présidence du conseil communal d'Asilah a alloué, en concertation avec les autorités de la Wilaya de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, préfecture de Tanger-Asilah, un budget global de 1,83 million de dirhams pour l'acquisition de matériels et produits de stérilisation et de désinfection, ainsi que 2.000 paniers de denrées alimentaires au profit des habitants démunis et impactés par la pandémie, outre le renforcement du secteur de la propreté, du nettoyage et de la désinfection en ressources humaines, et ce en employant des travailleurs journaliers pour aider le bureau communal d'hygiène et le service de la propreté.

Les services communaux veillent, quotidiennement, à stériliser et nettoyer l'ensemble des rues et des quartiers de la ville, ainsi que tous les services administratifs et les marchés, à fournir les équipements, le matériel et les ressources humaines nécessaires à la mise en oeuvre du programme préventif, tout en assurant la stérilisation et le nettoyage, chaque jour, des véhicules et moyens de transport en commun entrant à la ville et à destination de Tanger et Larache.

Les services communaux ont également consacré une ambulance équipée

pour les besoins d'intervention dans les cas d'urgences relatives à la pandémie du coronavirus, et ce en coordination avec les autorités sanitaires de la ville.

La présidence du conseil communal d'Asilah avait fait don, aux côtés des membres du bureau, des présidents des commissions permanentes et des vice-présidents, ainsi que du secrétaire-général et son adjointe, de leurs indemnités du mois de mars 2020 au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de Coronavirus (Covid-19).

Par ailleurs, le conseil communal d'Asilah a exprimé ses remerciements aux habitants de la ville pour leur compréhension et le respect des mesures de confinement et de l'état d'urgence sanitaire, faisant part de sa reconnaissance quant à la vigilance permanente, la disponibilité, la mobilisation continue et les efforts énormes entrepris par les cadres et les travailleurs de la "commune" pour lutter contre cette pandémie.

Le conseil communal de la ville a également salué, dans ce sens, le rôle important des autorités, des services publics et des acteurs de la société civile dans la préservation de la propreté de la ville, ainsi que la mobilisation et la solidarité dont ils ont fait preuve.

Liaisons maritimes pour rapatrier les touristes français bloqués au Maroc

Les camping-caristes particulièrement concernés



La France va multiplier les liaisons maritimes vers le Maroc afin de pouvoir rapatrier ses ressortissants encore bloqués en raison de la pandémie de Covid-19, a annoncé mardi le ministère français de Affaires étrangères. "Nous allons organiser, pour les camping-caristes en particulier,

mais pas uniquement pour eux, une dizaine de liaisons maritimes dans les quinze prochains jours", a ajouté le ministre, évoquant un "véritable pont maritime".

Un ferry est parti mardi vers Sète, un autre est prévu mercredi vers Marseille, deux ports français sur la façade

méditerranéenne. Des traversées seront aussi programmées "la semaine prochaine" vers Malaga (Espagne), Sète et Marseille, a précisé le ministre.

Depuis Malaga, les camping-caristes seront autorisés par les autorités espagnoles à rentrer en France "s'ils restent sur l'autoroute", a-t-il relevé.

Assailli de questions sur la situation des Français ainsi bloqués, notamment au Maroc, Jean-Yves Le Drian a concédé des "difficultés" mais a aussi pointé les réglementations très strictes qui compliquent les rapatriements depuis ces pays.

"Je comprends leurs frustrations, qu'ils comprennent aussi les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Nous faisons le mieux possible mais ce n'est pas toujours simple", a-t-il plaidé.

Depuis la mi-mars, 200 vols spéciaux ont permis le rapatriement de 30.000 Français du Maroc, a assuré Jean-Yves Le Drian.

Au total, 186.000 ressortissants français, touristes ou voyageurs en déplacement à travers le monde pour raisons familiales ou professionnelles, ont été rapatriés depuis cette date.

Une coopérative de Dakhla certifiée pour la fabrication de masques

"Tizra Littanmia" obtient la certification de l'IMANOR

La coopérative "Tizra Littanmia" vient d'être certifiée par l'Institut marocain de normalisation (IMANOR) pour la fabrication de masques de protection à pli en tissu, une première dans la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Initialement spécialisée dans le textile et la couture, l'unité a été convertie dans la fabrication de masques en tissu polyester, réutilisables après lavage et séchage, dans le sillage de la mobilisation nationale visant à endiguer la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

La coopérative peut désormais lancer la fabrication et la commercialisation de masques conformes aux normes sanitaires et réalisées localement à Dakhla.

Avec une capacité de production de 2.000 unités par jour, cette coopérative a pour objectif de soutenir les efforts et initiatives visant à endiguer la propagation du Covid-19 dans la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Cette initiative, pionnière au niveau local, s'inscrit dans une dynamique sociétale exhortant les citoyens à respecter les règles d'hygiène et de sécurité sanitaire, dans la perspective de contribuer aux efforts consentis par les autorités locales pour minimiser le risque de transmission du Covid-19.

El Kelâa des Sraghna en première ligne

Initiative solidaire au profit des femmes en situation de vulnérabilité

Le tissu associatif de la province d'El Kelâa des Sraghna s'est engagé dernièrement dans une initiative solidaire au profit des femmes en situation de vulnérabilité, en vue d'atténuer l'impact socioéconomique de la crise induite par le coronavirus sur cette frange de la société.

Ainsi, l'Association "Fajr pour le développement de la femme rurale" a procédé à la distribution d'aides financières pour soutenir les femmes nécessiteuses relevant des différents douars de la commune Fraita.

Cette action a bénéficié à 100 femmes en situation de précarité relevant du centre Hed Draïta, Sidi Rehal Ben Ali, Ouled Saman, Ouled Akhchina, Hamou Cheikh, Sidi Ali, Ait El Jilali Ben Alal, Ouled El Boukhari, Ouled Ounzar, Ouled Sidi Bouazoun, Ouled Ben Ouafi, Ouled Saadoun, Ouled Abdellah, Ouled Abdelhak, Kebala, Kerakra, Dezouz, Ouled Wenda, Kessour et Sidi Moussa.

A cette occasion, la présidente de l'Association "Fajr pour le développement de la femme rurale", Salha Ouafa, a souligné que cette initiative reflète l'esprit de solidarité et d'engagement du tissu associatif de la province d'El Kelâa des Sraghna pour diminuer les effets économiques engendrés par la pandémie de Covid-19 en ces circonstances exceptionnelles.

Dans une déclaration à la MAP, elle a indiqué que cette campagne vise à apporter la joie à ces femmes démunies qui ont été frappées de plein fouet par la crise et à promouvoir l'action caritative.

Cette campagne a été hautement saluée par les bénéficiaires, qui ont émis le souhait de pouvoir sortir de cette crise avec les moindres dégâts et dans les plus brefs délais.

L'opération de distribution des aides s'est déroulée en coordination avec les autorités locales, dans le strict respect des consignes relatives à l'état d'urgence sanitaire, notamment la distanciation sociale, le port obligatoire des masques de protection et l'acheminement des aides financières jusqu'aux domiciles des bénéficiaires pour leur éviter le déplacement ainsi que les rassemblements.

Aucune nouvelle infection dans 75 pénitenciers

Une prison échappe à la règle sur les 76 que compte le Maroc

Aucun nouveau cas de contamination au coronavirus (Covid-19) n'a été enregistré parmi les fonctionnaires ou les détenus dans 75 établissements pénitentiaires sur les 76 que compte le Royaume, a indiqué, mardi, la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR). La prison locale d'Ouarzazate n'abrite plus de cas de contamination au coronavirus et ce, après le rétablissement de tous les détenus et fonctionnaires déjà contaminés, précise la Délégation générale dans un communiqué.

Pour ce qui est de la prison locale "Tanger 1", la DGAPR affirme que sur les 66 détenus contaminés, 39 ont été guéris et 23 sont toujours sous traitement, notant qu'à ces chiffres s'ajoutent deux cas de décès annoncés précédemment et deux autres cas qui avaient été libérés.

En ce qui concerne les fonctionnaires, la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion souligne la contamination de deux fonctionnaires

qui étaient en quarantaine à l'extérieur de l'établissement, ce qui porte le nombre total des fonctionnaires contaminés à 22, dont 13 se sont complètement rétablis, tandis que quatre étaient soumis au protocole de traitement à l'hôpital public et cinq autres sont en quarantaine à leur domicile. Les fonctionnaires des autres établissements se sont tous rétablis, à l'exception d'un fonctionnaire de la prison locale d'Ain Borja, qui est toujours sous traitement et dont l'état de santé est normal, conclut la DGAPR.



Grace Njapau Efrati : *Le Plan d'autonomie, seule solution au différend sur le Sahara*

L'ex vice-ministre de l'intérieur et actuelle députée zambienne invite les Etats africains à mettre de côté les idéologies et les dogmes hérités du passé

A l'occasion de la Journée de l'Afrique, Grace Njapau Efrati, ancienne vice-ministre de l'Intérieur et députée zambienne, a exposé l'apport du Maroc à son continent, grâce à la clairvoyance et à l'ambition de la Haute vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Intervenant dans le cadre de l'émission citoyenne "Sahara Debate" projetée sur les réseaux sociaux, la responsable zambienne, analysant l'avenir de la construction panafricaine, a souligné qu'une solution définitive à la question du Sahara dans le cadre du processus politique mené sous l'égide exclusive des Nations unies permettra de renforcer l'intégration africaine. Elle a ainsi invité les Etats africains à mettre de côté les idéologies et les dogmes hérités de la guerre froide, et à appuyer résolument le processus politique onusien.

Pour rappel, l'Union africaine avait, par sa décision 693, affirmé l'exclusivité du cadre onusien pour parvenir à une solution au différend régional sur le Sahara marocain et a clairement circonscrit le rôle de l'organisation à l'appui de ce processus politique.

Pour Grace Njapau Njapau, l'Initiative marocaine d'autonomie, dont elle a mis en avant la philosophie authentique, la richesse de son contenu et la portée de son potentiel pour régler ce conflit, est la seule solution au différend régional sur le Sahara. La responsable zambienne a démontré que l'Initiative d'autonomie est la seule solution qui puisse satisfaire les paramètres fixés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2494 pour une solution politique réaliste, pragmatique, durable, et basée sur le compromis.

Elle a ainsi appelé l'ensemble des parties à s'engager dans le processus politique pour progresser vers une solution politique basée sur l'Initiative marocaine d'autonomie.

Il convient de rappeler que le processus politique a connu une nouvelle dynamique à la faveur de la tenue sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies de deux tables rondes en décembre 2018 et en mars 2019 avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du Polisario.

Le Conseil de sécurité s'est félicité dans sa résolution 2494 de l'engagement des participants de se réunir de nouveau sous le même format, et a appelé l'Algérie à poursuivre son engagement dans le processus des tables rondes dans un esprit de réalisme et de compromis tout au long de sa durée jusqu'à ce qu'il aboutisse.

Pour la responsable zambienne, l'épreuve du coronavirus est l'opportunité de repenser la place des idéaux de la construction panafricaine dans le monde d'aujourd'hui. Il s'agit de contempler le



chemin parcouru depuis la réunion à l'invitation de Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V des pères fondateurs de la construction panafricaine lors de la Conférence de Casablanca de 1961, lors de laquelle a été décidée la création de l'Organisation de l'unité africaine. L'Algérie n'avait pas encore créé le Polisario à l'époque.

Grace Njapau Njapau a rappelé à cette occasion le rôle de premier plan joué par le Maroc pour la décolonisation des pays africains frères, notamment à travers son appui direct aux mouvements de libération nationale du continent.

Soixante ans plus tard, l'attachement du Royaume à son continent est toujours aussi intense.

Elle s'est ainsi remémorée avec émotion le discours historique prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI lors du 28ème Sommet de l'Union africaine, marquant le retour du Maroc à sa famille institutionnelle.

Ce retour à l'Union africaine s'inscrit dans le prolongement naturel de l'approfondissement continu des relations entre le Maroc et les pays africains, que la Haute vision Royale oriente vers une émergence de l'Afrique portée par elle-même à travers des politiques pragmatiques et décomplexées.

Ainsi, plus d'un millier d'accords de coopération ont été signés par le Maroc et différents pays africains entre 1999 et

2017, dans les domaines de la formation, de la santé et du développement durable.

Pour Grace Njapau Njapau, le Maroc est revenu à l'Union africaine avec une expérience solide dans les domaines clés de la gestion des migrations, du développement durable, de la lutte contre l'extrémisme violent et des changements climatiques, qu'il partage volontiers et sans ostentation avec les pays africains. Le choix de Sa Majesté le Roi Mohammed VI comme Leader de l'Union africaine sur les migrations, la désignation du Maroc pour accueillir l'Observatoire africain des migrations et l'élection du Maroc au Conseil de paix et de sécurité de l'organisation panafricaine sont autant de reconnaissances du rôle moteur joué par le Maroc en faveur de l'émergence du continent.

Grace Njapau Njapau a relevé que, dans le contexte d'une pandémie qui impose à l'Afrique de faire preuve de résilience et de donner le meilleur d'elle-même, Sa Majesté le Roi a lancé une Initiative visant à créer un cadre opérationnel pour accompagner les pays africains dans leurs différentes phases de la gestion de la pandémie. Il s'agit d'une Initiative pragmatique et orientée vers l'action, qui permettra aux pays africains d'échanger leurs expériences et les meilleures pratiques.

Contrairement aux allégations men-

songères propagées, tambour battant depuis des semaines, par l'Algérie et le Polisario, le retour du Maroc à l'Union africaine ne signifie nullement une quelconque reconnaissance de la pseudo-Rasd, une entité fictive qui ne présente aucun élément constitutif d'un Etat. La reconnaissance d'un Etat est un acte unilatéral éminemment souverain.

La participation d'un Etat aux travaux d'une organisation internationale ou régionale en présence d'une entité non-reconnue ne saurait donc signifier une quelconque reconnaissance de cette dernière.

Par ailleurs, 165 Etats membres des Nations unies ne reconnaissent pas la pseudo-Rasd, entité fictive créée, financée et armée par l'Algérie qui lui a également délégué la gestion d'une partie de son territoire.

Depuis 2000, 44 pays qui avaient reconnu cette entité fictive lui ont retiré leur reconnaissance.

Aujourd'hui, seule une poignée de pays reconnaît encore cette entité créée de toutes pièces par l'Algérie.

Grace Njapau Njapau, coordinatrice nationale du Groupe d'amitié Maroc-Zambie, intervenait dans le cadre de l'émission citoyenne "Sahara Debate", qui se veut une plateforme démocratique et ouverte pour jeter des éclairages sereins et dépassionnés sur la question du Sahara marocain.

**Mohamed Nejmeddine, Virologue et immunologiste, Professeur habilité,
Département de biologie, Université Ibn Zohr, Agadir**

A notre époque, l'émergence de nouveaux virus est toujours très vraisemblable, et leur transmission entre individus est d'autant plus facile en raison du mode de vie de la population mondiale

Entretien

“ Une nouvelle vague pandémique liée à la même souche de virus est peu probable ”



Le monde a connu plusieurs épidémies virales. Comment peut-on les comparer au Covid-19 ?

L'humanité a connu des pandémies dues à des agents pathogènes infectieux émergents d'origine virale comparables au Covid-19. La grippe espagnole, qui a sévi entre 1918 et 1920, en est l'exemple le plus éloquent. Elle a touché plus de 500 millions de personnes (plus du 1/3 des habitants du globe), faisant entre 20 et 50 millions de victimes, avec un taux de mortalité d'environ 10 à 20%. Dans les années 70^e et 80^e, il y a eu l'épidémie du Sida, causée par un autre virus émergent (VIH), responsable du syndrome de l'immuno-déficience acquise chez l'homme. Cette épidémie a fait 36 millions de victimes depuis 1981.

Plus récemment, il y a eu des épidémies dues au coronavirus liées à la pandémie du Covid-19 en relation avec l'apparition d'un virus émergent SARS-CoV-2 apparu pour la première fois en Chine et déclaré « pandémie » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il faut rappeler que le virus mis en cause était inconnu auparavant. Certes, il ressemble dans certains aspects structuraux à ses cousins de la famille des coronavirus, en particulier SARS-

CoV-1 et MERS, mais il s'agit d'une nouvelle souche avec des fonctions biologiques distinctes. Depuis son apparition, le virus a touché plus de 180 pays et territoires, infectant quelque 5.525.000 individus, causant la mort de plus de 347.000 personnes (au 25 mai 2020).

A notre époque, l'émergence de nouveaux virus est toujours très vraisemblable, et leur transmission entre individus est d'autant plus facile en raison du mode de vie de la population mondiale. D'autres facteurs peuvent contribuer à l'émergence de nouvelles épidémies, en particulier l'importation et la consommation de nourriture et d'animaux infectés, l'utilisation excessive d'antibiotiques chez l'homme et les animaux, la colonisation par l'homme d'espaces forestiers jadis réservés aux animaux et les changements climatiques.

Comment expliquez-vous cette expansion rapide du virus dans le monde ?

La transmission du Covid-19 a été longuement débattue au sein de la communauté scientifique. Beaucoup de travaux de recherche ont été publiés dans ce sens. Il a été démontré que le virus se transmet de proche en proche, via le contact direct entre une personne infectée et une personne saine qui devient elle-

même infectée et peut transporter le virus vers une autre personne. Les travaux les plus sérieux penchent vers une transmission par les microgouttelettes (aérosols) émises par la bouche et le nez des personnes infectées, que ce soit lors d'une conversation, ou par la toux et les éternuements. Ces microgouttelettes, invisibles à l'œil nu, peuvent rester suspendues dans l'air et se propager sur de courtes distances surtout dans les lieux renfermés, où la circulation de l'air est faible. En l'absence de mesures de sécurité, la propagation du Covid-19 suit une courbe exponentielle en fonction du temps. La souche SARS-CoV-2 se propage rapidement d'une personne infectée vers deux à trois autres personnes. La propagation rapide du virus est due au mode de vie des populations infectées, y compris la densité élevée de la population dans les centres urbains et l'augmentation du trafic aérien et des voyages.

Le système immunitaire a pour fonction de bloquer ou neutraliser les virus et pourtant on constate de nos jours une forte virulence

Heureusement, l'organisme humain dispose d'un système de défense, dit système immunitaire, qui nous protège contre tous les organismes pathogènes étrangers. Le sys-

tème immunitaire est très complexe ; il fonctionne comme un orchestre de musique, avec plusieurs acteurs qui jouent la même partition avec une grande harmonie et une très bonne distribution des tâches. Le système immunitaire est capable ainsi de monter une réponse immunitaire adaptée et spécifique à chaque organisme étranger. Cependant, cette réponse met du temps à se mettre en place, surtout quand le pathogène est inconnu pour le système immunitaire. Le virus prend ainsi avantage sur ce dernier pour s'installer et se multiplier. Comme c'est le cas pour SARS-CoV-2, l'agent viral responsable de la maladie du Covid-19. Cependant, le système immunitaire reste la meilleure protection et le meilleur espoir de guérison pour les personnes atteintes. Dans la vie réelle, la majorité des personnes infectées guérissent. Une personne qui guérit ne peut ni infecter des personnes saines ni être réinfectée par la même souche de virus au contact d'une personne infectée. Par conséquent, l'immunité de l'organisme est la meilleure protection contre la propagation de la maladie.

Le Maroc a pratiqué le protocole de chloroquine sur des patients Covid-19. Pensez-vous que son application est une bonne réponse pour neutraliser le ➡➡

►►virus alors que d'autres pays, telle la France, s'y sont opposés ?

Le protocole thérapeutique appliqué au Maroc est l'affaire des cliniciens. Toutefois, je pense qu'il a été probablement parmi les facteurs qui expliqueraient le faible taux de mortalité constaté, en comparaison avec d'autres pays du pourtour méditerranéen. Cependant, il ne faut pas négliger les facteurs intrinsèques au virus ou extrinsèques à celui-ci qui seraient liés à l'environnement, à la démographie, et à la susceptibilité génétique et immunologique de la population. Je pense qu'il est encore trop tôt pour tirer toutes les conclusions sur ce sujet. Il faut laisser le temps à l'ensemble des chercheurs dans le monde pour travailler et recouper les données avant de pouvoir tirer des conclusions fiables.

On risque à tout moment une autre vague du virus. Quelles mesures doit-on prendre pour éviter un tel scénario ?

En tant que virologue et immunologiste, je pense qu'une nouvelle vague pandémique liée à la même souche de virus est peu probable. En effet, le virus en se propageant perd de sa vigueur (virulence) et devient moins virulent. De plus, la population qui a acquis une immunité naturellement constituera un barrage contre sa propagation. La pandémie va donc dans le sens de l'estompement de façon progressive et continue. En effet, l'épidémie de la grippe espagnole s'est estompée par elle-même, presque sans intervention humaine, sachant que le contexte de l'époque fut moins favorable sur les plans scientifique et technique, comparé au nôtre. Néanmoins, il faut rester vigilant et continuer à appliquer des mesures de protection et de distanciation pour limiter et ralentir la propagation du virus parmi la population. En parallèle, il faudrait augmenter le nombre de tests de dépistage réalisés, en commençant par les populations présentant un risque, dans la perspective de les généraliser par la suite. Cette démarche permettra d'identifier précocement les foyers d'infections, avant même l'apparition des symptômes, afin d'en limiter la propagation et d'améliorer la prise en charge des personnes infectées.

Pour faire face à leurs citoyens, les

politiciens font pression sur les scientifiques pour prendre des décisions, le cas du déconfinement. Qu'en pensez-vous ?

Grâce au développement technologique dans le domaine de la recherche, SARS-CoV-2 a été identifié très rapidement et sa séquence génétique a été déterminée, ce qui a permis de mettre en place des tests de diagnostic fiables, en un temps record. La responsabilité des chercheurs (en santé, économie, sociologie...) est de mettre en place des scénarios de crise et de sortie de crise, en se basant sur des données réelles et sur des projections futures. La prise de décision est ensuite la responsabilité des politiques.

Il faut reconnaître que le monde entier n'était pas préparé pour un fléau de cette amplitude, y compris le Maroc. Cette pandémie a mis à nu les carences d'un grand nombre de politiques de santé publique dans le monde, en particulier en Europe.

Au Maroc, l'Etat a entièrement assumé sa responsabilité depuis le début de la pandémie. Cet épisode a démontré que le Maroc dispose de compétences scientifiques et médicales capables de gérer la situation en toute autonomie. En effet, malgré ses moyens limités, le Maroc est parmi les pays qui ont le mieux géré la pandémie dans le monde. Ceci grâce aux efforts consentis par tous les citoyens, en particulier ceux qui sont en première ligne. A juste titre, je tiens à saluer tous les professionnels de la santé, les différents corps des autorités territoriales et sécuritaires, sans oublier la société civile et l'engagement des citoyens dans le respect des mesures préconisées.

Selon un article scientifique paru le 3 mai 2020, le laboratoire de biotechnologie de la Faculté de médecine de Rabat a analysé plus de 3.000 génomes de 59 pays. Quel est l'impact d'une telle analyse sur la lutte contre ce virus ?

Les spécialistes en virologie au Maroc sont très rares, mais l'Université marocaine dispose de compétences scientifiques qui ont fait leurs preuves dans ce domaine, dans les meilleures universités et instituts de recherche du monde « sans complexe ». L'analyse de ces génomes permet à nos chercheurs de faire un suivi de l'évolution de ce virus.

En tant que spécialiste du domaine, je suis très content de voir que les chercheurs marocains mettent tous les moyens dont ils disposent pour travailler sur les virus, en particulier les coronavirus, chose qui était inimaginable il y a seulement trois mois. La responsabilité des enseignants chercheurs est indéniable dans la formation des cadres dans les spécialités liées à la virologie et à l'immunologie. Toutefois, j'appelle les collègues à rester vigilants et à ne pas se laisser aller à des effets d'annonces très prématurés, au risque de donner de faux espoirs aux Marocains et au pire de nous discréditer devant la communauté scientifique internationale.

Quel rôle peut jouer la recherche scientifique dans la prévention et le suivi de la pandémie actuelle et des crises de santé à l'avenir ?

Durant la pandémie Covid-19, les scientifiques du monde entier se sont mobilisés pour mettre en place des tests de diagnostic rapides, fiables et sensibles. Plus encore, les moyens matériels et humains des laboratoires de recherche dans les universités les plus prestigieuses ont été mis à contribution pour accélérer la généralisation des tests de dépistage au niveau de la population entière. Au Maroc, les laboratoires de recherche dans les universités ont été fermés malgré que certains disposent de ressources humaines qualifiées et des moyens techniques nécessaires pour participer à l'effort national contre la maladie. Conscients de la responsabilité du chercheur dans le progrès de la société, nous n'avons pas cessé, depuis trois ans, à l'université Ibn Zohr de proposer des projets de recherche intégrés, ambitieux, réalistes et réalisables impliquant des équipes pluridisciplinaires sur des thématiques en relation avec les maladies infectieuses, en particulier les coronavirus et plus récemment le Covid-19. Malheureusement, nos projets restent toujours à la recherche de financement.

La recherche scientifique au Maroc, sous prétexte de produire de la richesse et des emplois, est restée cloisonnée dans le développement et dans l'ingénierie sans vision à long terme. Malgré quelques initiatives limitées dans le temps et dans les objectifs, le financement des projets de recherche au Maroc reste symbolique, fri-

eux et inadapté. Dans ce cadre, les pouvoirs publics sont appelés à revoir les modes de financement, en particulier dans le domaine de la santé. Il faut assurer le financement de projets structurels ambitieux et de qualité sur des objectifs à long terme. La gestion de la pandémie du Covid-19 a été exemplaire en Corée du Sud, notamment grâce aux leçons tirées de son expérience développée lors des épisodes épidémiques précédents.

La propagation de la pandémie du Covid-19 se trouve sur une courbe descendante, il faudrait se préparer dès maintenant aux épidémies à venir. Ceci passe par la mise en place de structures de recherches universitaires équipées et compétentes pour prévenir, suivre et stopper les crises de santé publique dans l'avenir. J'appelle les pouvoirs publics à repenser les stratégies de recherche scientifique au Maroc, en particulier dans le domaine de la santé, car tout développement économique ne peut se faire sans une population saine. En effet, la santé de l'individu est intimement liée à la santé de son environnement. Il est encore temps de mettre les moyens nécessaires dans la recherche scientifique. Il est encore temps de mettre à contribution les compétences marocaines capables d'apporter des solutions « made in Morocco » aux problèmes locaux.

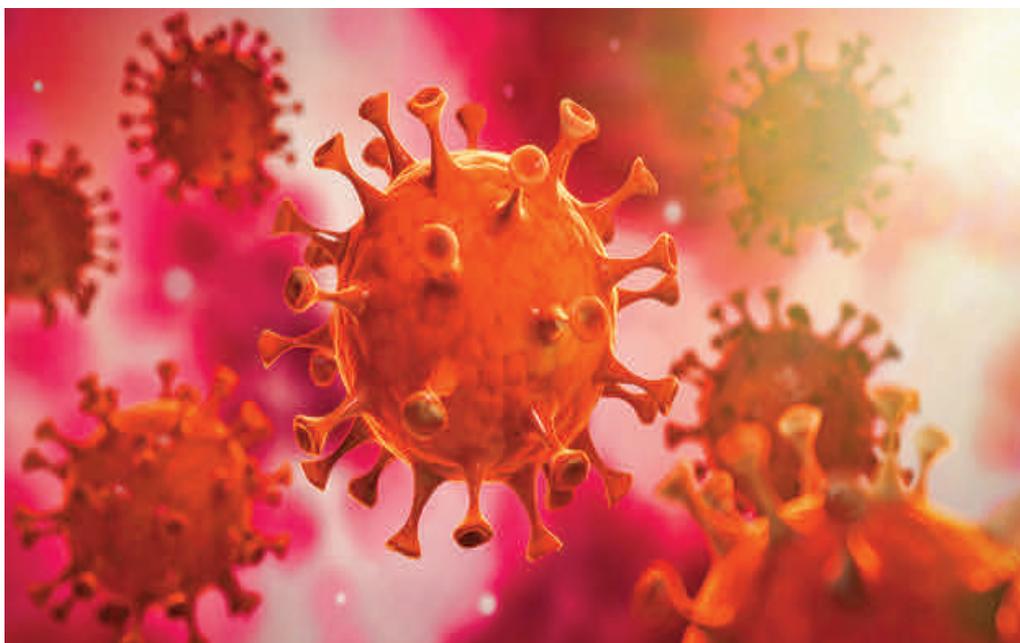
Le Maroc s'apprête à divulguer des mesures de déconfinement assouplies à partir du 10 juin. Sommes-nous prêts à de telles mesures ?

Les indicateurs sont tous en faveur d'un déconfinement progressif. Les éléments dont nous disposons indiquent une diminution de la propagation du virus. Des foyers subsistent mais ils sont identifiés et gérables. Le diagnostic se généralise progressivement pour cibler la population la plus vulnérable. En renforçant les mesures de protection et de prévention dans les lieux publics, nous pouvons revenir à très court terme à une vie normale. Cependant, nos habitudes et notre style de vie doivent changer et s'adapter pour cohabiter avec le virus.

Propos recueillis par Abdellah Halimi

Mohamed Nejmeddine :

- Associate Professor, à Ibn Zohr University
 - Mai 2017 à aujourd'hui Agadir, Biochemistry/Immunology, Université Ibn Zohr
 - Auparavant Research Associate à Imperial College London ; 2002 - 2012 Londres
 - Virology-Immunology
 - Auparavant Post Doc à CNRS ; 2001 - 2002 Paris, Viral oncology
 - Auparavant Postdoc à Inserm ; 2000 - 2001 Paris ; Virology
 - Auparavant Doctorant à INRA, 1996 - 2000 Jouy-en-Josas, Virology
 - Université : Études : Pharmacy à la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay ; Promotion 2000 ; PhD
- PROF. MOHAMED NEJMEDDINE, Ph.D.,
Virologiste et Immunologiste
Professeur de l'enseignement supérieur habilité,
Département de Biologie, Faculté des Sciences, Université Ibn Zohr, Agadir
Membre de la commission administrative du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (SNESUP)





En Afrique du Sud sous confinement, le virus de la xénophobie



La voiture s'est engouffrée derrière la grille de la chapelle, aussitôt happée par une forêt de bras. Un à un, ils arrachent les sacs qui débordent du coffre et de la banquette arrière et les alignent comme à la parade à même le sol de la cour.

Pour les familles hébergées dans cette petite paroisse du quartier de Mayfair, tout près du centre de Johannesburg, c'est l'heure de la distribution des colis alimentaires. Dans le regard des femmes et des enfants, une lueur de soulagement. Celle de ceux qui vont manger à leur faim.

"Ici, beaucoup de gens souffrent à cause du confinement. La plupart sont migrants ou réfugiés et ils ne peuvent pas travailler", explique leur porte-parole, Alfred Djanga.

"Avant, ils étaient employés dans des boutiques ou ils vendaient au coin de la rue. Mais ils n'en ont plus le droit", poursuit cet avocat de 50 ans, qui a quitté la République démocratique du Congo il y a dix-neuf ans. "Sans papiers, ils n'ont pas d'autre choix que de faire la manche".

Pour ralentir la pandémie de coronavirus, l'Afrique du Sud vit depuis deux mois sous confinement.

Même assoupli récemment, il a mis au chômage forcé des pans entiers de la population du pays, considéré par la Banque mondiale comme le plus inégalitaire de la planète.

Dans les quartiers les plus pauvres, nombre de ceux qui vivaient au quotidien de petits boulots ont faim. Parmi eux, beaucoup d'étrangers venus du reste de l'Afrique tenter leur chance dans la première puissance industrielle du continent.

À la tête d'un Forum de la diaspora africaine, le Somalien Amir Sheikh a organisé dans l'urgence la solidarité.

"Dès le début du confinement, on a commencé à faire à manger pour les migrants, puis on s'est lancé dans la distribution de colis alimentaires", dit-il dans le bureau de l'école coranique du quartier de Mayfair qui lui sert de quartier général.

Chaque semaine, son réseau, financé par des organisations religieuses, fournit 3.500 colis et

750 repas aux migrants.

"C'est très important car tous ces gens sont délaissés", regrette Amir Sheikh. "La faim n'a pas de couleur, mais le gouvernement d'Afrique du Sud nous discrimine à cause de notre pays d'origine, affirme-t-il. On ne pouvait pas rester les bras croisés."

Dans le cadre d'un plan d'urgence inédit, le président sud-africain Cyril Ramaphosa a annoncé la mise en place de distributions de nourriture et d'une allocation mensuelle de 350 rands (18 euros) pour les plus démunis.

Ni le chef de l'Etat, ni ses ministres n'ont évoqué la moindre condition de nationalité pour en bénéficier.

Mais migrants et ONG sont catégoriques: ces aides sont de fait exclusivement réservées aux Sud-Africains, alors que la nation "arc-en-ciel" rêvée par Nelson Mandela compte quelque 4 millions d'étrangers, pour la plupart sans titre de séjour.

Dans un township de Lenasia, dans les lointains faubourgs de Johannesburg, Edward Mowo, 49 ans, vit de ses mains expertes, qui rendent vie aux télévisions, radios ou téléphones condamnés à mort par le commerce officiel.

Sous le toit de tôles ondulées de sa baraque, ce Zimbabwéen confie avoir du mal à nourrir sa femme et ses trois enfants. "Les gens ne travaillent plus, ils n'ont plus d'argent, alors comment voulez-vous que je sois payé ?"

"Mes enfants sont nés ici mais on ne reçoit rien parce qu'on n'est pas Sud-Africains", s'indigne le père de famille. "Même avec mes papiers, je n'ai droit à rien".

En charge de l'aide aux migrants à l'ONG Avocats pour les droits humains, Sharon Ekambaram accuse les autorités de son pays de refuser systématiquement toute aide aux étrangers.

"Je n'ai à ce jour connaissance d'aucun réfugié dont la demande d'allocation ait été acceptée", assure-t-elle, "la situation est vraiment grave".

Interrogé par l'AFP, le ministère du Développement social a réservé ses commentaires à la justice, saisie d'une procédure sur les condi-

tions de distribution de ses aides.

"Dès l'annonce des aides d'urgence, on a eu en deux, trois jours plus de 700 appels de gens qui demandaient juste à manger", s'indigne Sharon Ekambaram, "on a vu des enfants arriver à l'hôpital en état de malnutrition, ça n'était jamais arrivé en Afrique du Sud depuis l'avènement de la démocratie".

Plus d'un quart de siècle après la fin officielle du régime raciste de l'apartheid, le bilan du gouvernement à majorité noire est loin d'être reluisant.

Les inégalités, la pauvreté et la corruption fleurissent. À tous ces maux, il faut ajouter un lent poison, celui de la xénophobie. Régulièrement, le pays est la proie d'émeutes meurtrières qui visent "ses" étrangers.

Le dernier épisode, en septembre dernier, a valu à Cyril Ramaphosa d'être hué lors des obsèques de feu son homologue zimbabwéen Robert Mugabe. "L'Afrique du Sud n'est pas xénophobe", avait-il alors plaidé en s'excusant.

À voir. Car la politique officielle reste, au mieux, ambiguë.

Début mai, le ministre des Finances Tito Mboweni a ainsi regretté la prépondérance de la main d'œuvre étrangère dans la restauration. "La part des Sud-Africains doit y devenir majoritaire", a-t-il lancé au Parlement.

La crise sanitaire n'a fait que confirmer ce discours, souligne Deva Mavhinga, de Human Rights Watch. "Nombre de migrants sont privés d'accès à la nourriture, ils risquent la famine. C'est une violation flagrante de leurs droits qui relève d'une tendance à la xénophobie institutionnelle", lance-t-il, exaspéré. "Si le gouvernement n'a pas les moyens de les aider, qu'il fasse appel à l'aide internationale".

Exclus du bénéfice des allocations, beaucoup d'étrangers sont venus grossir les files interminables qui se forment à chaque distribution de produits de première nécessité.

Le Fonds de solidarité mis en place par le gouvernement pour coordonner l'aide alimentaire d'urgence assure bien ne pas exiger de preuve d'identité des bénéficiaires. "Notre cam-

pagne d'aide humanitaire est destinée aux familles vulnérables victimes d'insécurité alimentaire grave dans toute l'Afrique du Sud, quelle que soit leur nationalité", assure une de ses responsables, Thandeka Ncube.

Mais les illégaux préfèrent se tenir à distance, de peur d'être dénoncés. "Sans titre de séjour, leur principale crainte est d'être expulsés. Ils doivent se cacher de la police", confirme Abdurahman Musa Jibro, un responsable de la communauté Oromo (Ethiopie) d'Afrique du Sud.

Lui aussi assure n'avoir reçu aucune aide des autorités.

"On a frappé aux portes de toutes les institutions pour avoir de l'aide, on n'a jamais rien eu", raconte M. Jibro.

Pire, accuse-t-il, "certains commerçants exigent même de voir vos papiers avant de vous vendre de la nourriture..."

Grâce à la générosité de sa communauté, son association a pu nourrir un millier de familles éthiopiennes, pour la plupart sans papiers ou demandeurs d'asile.

"On nous a amené des colis de nourriture, c'est comme ça qu'on survit", témoigne une Ethiopienne de 47 ans qui préfère garder l'anonymat. Elle a fui la répression dans son pays et vit depuis 2008 à Johannesburg avec ses trois enfants, sans titre de séjour.

"Le gouvernement sud-africain devrait nous aider parce qu'on vit ici. L'humanité devrait être la priorité, avant les papiers... c'est vraiment dur".

Confrontés à la détresse de leurs citoyens confinés en Afrique du Sud, certains consulats des pays voisins se sont récemment dits prêts à organiser leur rapatriement.

"C'est une possibilité que j'envisage", lâche Collin Makumbirofa, un Zimbabwéen de 41 ans, qui vit depuis plus de dix ans dans le township surpeuplé d'Alexandra à Johannesburg.

"Nous les étrangers, on contribue beaucoup à l'économie sud-africaine. Il est injuste que le gouvernement n'aide pas ceux qui vivent sur son sol", peste-t-il. "C'est dur, on a faim... la vie ici est vraiment devenue insupportable".

Coronavirus

Un coût économique, social et sanitaire hors du commun



L'Asie semble en bonne voie vers une sortie de crise, l'Europe accélère son déconfinement, l'Amérique du Sud s'enlise et partout le coût social et économique de la pandémie de coronavirus, qui s'ajoute au terrible coût humain, apparaît chaque jour davantage.

Alors que la barre des 350.000 morts dans le monde (plus des trois quarts en Europe et aux Etats-Unis) a été franchie mercredi, l'Union européenne devait dévoiler hier un important plan de relance, un pari à au moins mille milliards d'euros pour tenter de faire repartir les économies des 27 pays membres.

Même dans les pays dans lesquels les systèmes de santé ont résisté, les indicateurs économiques et sociaux sont au rouge.

"Je me couvre le visage parce que j'ai vraiment honte, je n'avais jamais demandé de la nourriture", confie à Madrid Jacqueline Alvarez, 42 ans, un sac de provisions à la main dans le quartier populaire d'Aluche.

Elle fait la queue, comme près de 700 autres, devant le guichet d'une association de quartier transformée en banque alimentaire. En Espagne, la pauvreté explose plus vite que lors de la crise financière de 2008, mais le monde entier est touché.

Selon l'ONG Oxfam, la crise sanitaire pourrait précipiter 500 millions de personnes dans la pauvreté.

Au Brésil, les experts s'attendent à une chute de 6 à 10% du PIB cette année, avec taux de chômage bondissant de 12,2% actuellement à plus de 18%.

En France, avec un effondrement d'environ 20% du PIB au deuxième trimestre, les experts tablent sur un repli de plus de 8% sur l'année. C'est "la plus importante récession depuis la création des comptes nationaux en 1948", assure l'Institut national de la statistique.

Après l'Argentine et le Liban, qui se sont déclarés en défaut de paiement, les experts du G20 craignent que la pandémie ne provoque avant la fin de l'année une contagion de défaillances chez les pays émergents, incapables d'honorer les remboursements de leurs dettes.

En Afrique du Sud, considérée par la Banque mondiale comme le pays le plus inégalitaire au monde, la pandémie a accru la misère et plongé dans le dénuement bon nombre des quelque 4 millions d'étrangers, la plupart illégaux.

Le coronavirus fait des ravages dans les économies, les systèmes sociaux et sanitaires du monde entier, mais il prélève aussi un lourd tribut dans la tête des soignants, soumis depuis le début de l'année à une surcharge de travail et à un stress exceptionnels.

"On a tous les ingrédients d'un risque majeur de stress post-traumatique", estime Xavier Noël, expert des questions de santé

mentale à l'Université libre de Bruxelles.

Ceux qui interviennent en soins intensifs "ont fait face à un taux de décès et à une manière de mourir totalement inhabituels, dans un contexte plus déshumanisé, sans la présence des familles pour les soulager sur la prise de décision", dit-il à l'AFP.

Une étude menée début mai auprès de 3.300 soignants de Belgique néerlandophone montre que 15% songent à "quitter la profession" contre 6% en temps normal.

En Espagne, une étude de l'université de Madrid montre que 51% des 1.200 soignants interrogés présentent des "symptômes dépressifs". 53% présentaient des signes "compatibles avec un stress post-traumatique".

En Amérique du Sud, l'heure est encore à la mobilisation, face aux ravages provoqués par le virus sur des sociétés et des systèmes de santé fragiles.

La propagation du coronavirus "s'accélère" au Brésil, au Pérou et au Chili, a prévenu mardi une agence régionale de l'Organisation mondiale de la santé, appelant ces pays à ne pas relâcher les mesures destinées à ralentir les contaminations.

"En Amérique du Sud, nous sommes particulièrement inquiets étant donné que le nombre de nouveaux cas enregistré la semaine dernière au Brésil est le plus haut sur une période de sept jours, depuis le début de la pandémie", déclare Carissa Etienne, di-

rectrice de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), basée à Washington.

Le Pérou a de son côté enregistré un nombre record de 5.772 nouvelles contaminations au coronavirus en 24 heures, pour un total de près de 130.000, a annoncé mardi le ministère de la Santé.

Le nombre quotidien de nouvelles contaminations en Amérique latine a dépassé celui de l'Europe et des Etats-Unis, faisant du continent latino-américain "sans aucun doute" le nouvel épice de la pandémie, selon l'OPS.

En revanche, pour le troisième jour d'affilée, les Etats-Unis ont déploré moins de 700 morts quotidiens du Covid-19, selon le comptage de l'université Johns Hopkins, qui fait référence, à 20H30 mardi (00H30 GMT mercredi).

Dans une Europe où les chiffres et les indicateurs s'améliorent chaque jour, la pression monte pour une réouverture coordonnée des frontières.

L'Italie pousse à une reprise concertée des déplacements en Europe le 15 juin, qui pourrait devenir le "D-Day" du tourisme, a indiqué lundi soir son ministre des Affaires étrangères Luigi Di Maio.

Ses déclarations vont dans le sens d'un appel franco-allemand pour une réouverture la plus vite possible des frontières, lancé mardi par le président de l'Assemblée nationale française et son homologue allemand.

La France interdit l'hydroxychloroquine pour traiter le Covid-19

L'a France a décidé mercredi de bannir la très controversée hydroxychloroquine pour traiter le Covid-19, après des semaines de débats sur l'efficacité de ce médicament et la publication d'une étude pointant ses dangers.

"Que ce soit en ville ou à l'hôpital, cette molécule ne doit pas être prescrite pour les patients atteints de Covid-19", a indiqué le ministère français de la Santé dans un communiqué, après la parution d'un décret au Journal officiel (JO).

Ce décret abroge la possibilité de prescrire de l'hydroxychloroquine, hors essais cliniques, et intervient au lendemain d'un avis défavorable du Haut Conseil de la Santé publique (HCSP).

Mardi, le HCSP, saisi par le gouvernement, avait recommandé de "ne pas utiliser l'hydroxychloroquine dans le traitement du Covid-19" hors essais cliniques, que ce soit seule ou associée à un antibiotique.

Depuis fin mars, l'hydroxychloroquine pouvait être prescrite en France à titre dérogatoire à l'hôpital et uniquement pour les patients gravement atteints, sur décision collégiale des médecins.

Le médicament, commercialisé en France sous le nom de Plaquénil, était déjà interdit en ville pour traiter le virus.

Le décret paru au JO "tire les conclusions de l'avis du Haut conseil de la santé publique", lui-même saisi par le ministre de la Santé Olivier Véran, explique le ministère, en soulignant que "la France a été marquée par des drames sanitaires liés au mésusage de certains médicaments".

Une enquête publiée la semaine dernière dans la prestigieuse revue médicale The Lancet, pointant l'inefficacité et les risques de ce médicament pour les malades du Covid-19, a relancé le débat en France et poussé le gouvernement à saisir le HCSP.

Cette étude du Lancet avait déjà incité

l'OMS (Organisation mondiale de la santé) à suspendre par précaution les essais cliniques qu'elle mène avec l'hydroxychloroquine dans plusieurs pays. L'Agence du médicament (ANSM) a annoncé mardi qu'elle prenait la même décision pour les essais organisés en France.

L'hydroxychloroquine connaît depuis fin février une notoriété inédite depuis que le professeur français Didier Raoult, de l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) Méditerranée-Infection à Marseille (sud), a relayé une étude chinoise, peu détaillée, affirmant que le phosphate de chloroquine montrait des signes d'efficacité chez des malades du Covid-19.

L'effervescence a connu ensuite un regain lorsque le président américain Donald Trump s'en est fait l'apôtre, au point de dire qu'il en prenait quotidiennement à titre préventif, avant d'annoncer dimanche avoir arrêté.

Au Brésil, le président Jair Bolsonaro est convaincu de ses effets, pourtant non prouvés, au point que le ministère de la Santé a recommandé son usage pour tous les patients, même légèrement atteints.

Le Pr Raoult a balayé l'étude publiée dans The Lancet d'un revers de la main, la jugeant "foireuse".

L'hydroxychloroquine fait partie des nombreux traitements testés depuis le début de l'épidémie de nouveau coronavirus.

Dans son usage habituel, qui reste autorisé, il est prescrit pour lutter contre des maladies auto-immunes, le lupus ou la polyarthrite rhumatoïde.

Le décret paru au Journal officiel mercredi met également fin à la prescription hors essais cliniques contre le Covid-19 du médicament associant lopinavir et ritonavir, deux anti-rétroviraux, pointé par l'Agence du médicament pour ses risques cardiaques.

L'épidémie de Covid-19 au Maroc vue sous l'angle de la sociologie

II - Confinement sanitaire : vers une dépression humaine à cause du changement de la vie sociale

Horizons



(Suite de fin)

Depuis l'annonce du confinement sanitaire obligatoire au Maroc, nous assistons à l'émergence de nouveaux types de pathologies psychologiques. En effet, en raison de leur poids social, leur coût économique et leurs retombées relationnelles, les pathologies psychologiques s'affirment comme de réelles entraves au respect total du confinement sanitaire. Voie vers la dépression ? C'est éventuellement une hypothèse : le bien-être d'un individu dépend principalement de sa liberté de déplacement qui détermine sa santé mentale. La lutte contre la dépression nécessite donc une maîtrise globale de la notion de : « Santé mentale » et de « Capital moral » des personnes confinées.

Pourtant, les pratiques de prévention et de traitement de la dépression ne sont pas uniformes au Maroc. Ce type de maladies mentales devient très présent suite au confinement sanitaire. Face à cette croissance de l'état de dépression parmi les confinés, plusieurs spécialistes suggèrent de recadrer et de retravailler le bien-être humain,

afin d'ouvrir des pistes d'épanouissement à tous les citoyens marocains...et en conséquence diminuer les cas et taux de dépression post-confinement sanitaire. De même que les spécialistes du secteur de la santé devraient orienter les bonnes pratiques pour acquérir une bonne immunité anti-dépression durant cette période de confinement.

Pour lutter contre tout fléau, il est nécessaire d'acquérir des compétences de prévention mentale. Le contrôle de la dépression et de son évolution reste conditionné par l'incorporation des outils pertinents. De l'information cognitive aux compétences comportementales et mentales, en passant par des recommandations médicales qui consistent à faire connaître et expliquer l'état de dépression par plusieurs moyens... Ces divers moyens -parmi d'autres- sont primordiaux pour se prémunir contre la dépression qui menace la santé mentale de plusieurs Marocains confinés à cause de l'épidémie.

A ce rythme, et avec l'augmentation du taux de mortalité à cause des infections respiratoires, le Maroc doit se rattraper pour atteindre les objectifs de l'OMS concernant la prévention des ma-

ladies psychologiques. La restructuration des services sanitaires spécialisés au sein des hôpitaux pourrait contribuer à résoudre le problème en travaillant surtout à la base d'une transversalité entre les spécialités médicales. Les stratégies médicales pourraient être orientées vers l'instauration d'un programme sanitaire de coordination entre les filières en vue de créer une plateforme d'appui aux programmes de sensibilisation et de prévention contre les crises psychologiques dues au Covid-19.

Quelle santé humaine pour les classes sociales défavorisées au Maroc ?

Le développement de toute politique nationale passe par la santé. Le Maroc, qui est passé ces dernières années du stade de consommateur à celui de producteur de matériel médical, œuvre pour que tous les citoyens trouvent leur place dans le système de santé. Aujourd'hui, une bonne partie d'entre eux bénéficient des séances de thérapie dans diverses spécialités médicales. Beaucoup d'entre eux sont inscrits dans les régimes d'appui et de soutien socio-médicaux. Le ministère de la Santé travaille en collaboration avec les services publics et les

ONG en vue de généraliser l'accès aux soins et à la santé pour tous.

Pourtant, la politique sanitaire ne se limite pas à la délivrance d'une carte de couverture médicale telles que : CNOPS (1), RAMED (2) ou autres, mais elle appelle à la révision de tout un arsenal sanitaire qui devrait être accompagné d'un programme de sensibilisation et d'éducation sanitaires avec des cours spécifiques qui doivent être correctement dispensés durant les études fondamentales des élèves de toutes les disciplines. Car l'anatomie humaine est d'abord une éducation humaine qui sensibilise les personnes sur leur corps, sa structure, ses systèmes et son fonctionnement, loin de toute distinction, car le corps humain n'admet aucune spécialisation. Il ne suffit pas en effet de soigner les malades, mais de les sensibiliser par diverses méthodes pour évincer les risques. L'objectif est de favoriser une culture sanitaire avancée de la population marocaine.

Dans cette même lignée, des programmes de santé de nombreux pays ont été bien étudiés et ont permis d'instaurer une politique sanitaire réussie. Certes, le Maroc a mérité les louanges de plusieurs pays grâce à ces

►► méthodes de prévention du Covid-19, mais pour une politique sanitaire efficace, il est indispensable d'accorder un intérêt particulier aux catégories sociales les plus vulnérables afin d'évincer les pièges d'un élitisme sanitaire ravageur qui exposerait plus de la moitié de la population au danger sanitaire.

D'où l'utilité d'investir dans la santé des personnes nécessiteuses, des gens issus des milieux enclavés et de toutes les couches qui ont du mal à accéder facilement aux soins et services de santé publique. L'idée est de permettre à tous les citoyens de bénéficier de leurs droits de libre accès aux services de santé en toute dignité, et ceci en respectant les principes de la nouvelle Constitution du Royaume du Maroc de 2011 (3) qui prône le droit de tout citoyen d'accéder à la santé : un droit humain, universel, international et surtout marocain. Ainsi, et en vue de consolider l'arsenal sanitaire du Maroc, l'Etat dispose d'une panoplie de programmes et de stratégies qui visent à améliorer le système de santé au Maroc. De la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) à l'Assurance maladie obligatoire (AMO) en passant par la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS), l'Etat marocain a élaboré des politiques d'assurance et de sécurité médicales en vue de diminuer et d'alléger les coûts des diverses procédures de guérison et soins. Néanmoins, beaucoup d'efforts restent à déployer en matière de proximité des services sanitaires, de la qualité du matériel médical, de l'hygiène sanitaire et dans l'urgence d'intervention médicale.

Les infections respiratoires sont déterminées par leur contexte. Covid-19 : une autre occasion désormais se présente pour octroyer au service sanitaire un budget et une stratégie de prévention

et de sensibilisation sur les maladies respiratoires qui sont devenues aujourd'hui graves à cause des épidémies infectieuses qui se multiplient dans le monde entier. Il semble désormais une vérité ancrée au rang de croyance sacrée, qu'avoiron des épidémies respiratoires devrait être d'une grande importance pour les responsables et les décideurs des Etats.

Disons-le encore, le Covid-19 suppose une prise en considération des changements climatiques qui affectent le Maroc. L'étude du Covid-19 devrait porter aussi sur l'impact de l'environnement sur la santé respiratoire. Elle suppose des normes sanitaires actualisées qui honorent l'appareil respiratoire des êtres humains devenus fragiles à cause de la pollution environnementale et des erreurs des forces mondiales.

Conclusion

Sous l'égide de l'OMS, le Maroc trace des voies de réalisation des OMD (4) en matière de santé. Il vise à hisser le niveau sanitaire du pays en améliorant le tissu et les services sanitaires. Ainsi, les politiques marocaines en matière de santé ne relèvent pas seulement d'un unique service gouvernemental, mais d'une collaboration et d'une coopération entre plusieurs secteurs en vue de hisser le niveau de la santé publique du Maroc au rang des pays développés en la matière. Nonobstant, les programmes exigent un suivi et un respect des délais et des spécificités de chaque région du Royaume.

A noter aussi que la réussite de la politique de santé au Maroc nécessite la mobilisation massive de toutes les catégories et de tous les secteurs confondus. L'Etat doit d'abord recenser les besoins de la population, les maladies les plus répandues et les facteurs clés qui engendrent les épidémies. C'est par le décryp-

tage, les recherches et les sondages empiriques que le secteur concerné pourrait cerner les déficits, les besoins et les attentes de la population. Ceci est le moyen optimal pour tracer le chemin vers une politique sanitaire réaliste, faisable et abordable. Car la santé est -au final- le droit de tous et de toutes.

Alors, œuvrons ensemble : Etat, entreprise, ONG et citoyens pour la santé, notre santé. Œuvrons pour la lutte contre la dégradation du système de santé et œuvrons encore pour le développement durable de la santé humaine. Car un pays est fort d'abord par sa richesse humaine, ses ressources citoyennes et son environnement sanitaire.

Si toutefois nous voulons lutter contre les épidémies respiratoires, tous les services sanitaires et les départements ministériels devraient œuvrer pour une stratégie préventive et efficace contre le Covid-19 et tous les virus liés à l'appareil respiratoire.

En somme, cette conjoncture constitue une opportunité historique pour tous : Etat, partis, syndicats, secteur privé, organisations professionnelles et société civile, pour capitaliser cet élan national et cette mobilisation et l'exploiter en faveur du renouveau pour le Maroc.

Si pour le moment, "il n'y a pas d'antidote ni de vaccin", il faut s'en remettre à la prévention: le lavage des mains avec du savon, éviter les rassemblements et les endroits mal aérés, éternuer dans son coude, etc. En effet, on s'est rendu compte d'un formidable élan de solidarité mais aussi que les autorités ont joué leur rôle en prenant des mesures efficaces.

En effet, même pendant ce qui reste de ce contexte d'urgence sanitaire, a fortiori après la pandémie, la bonne gouvernance se doit d'être la règle de

conduite essentielle pour mener les actions de l'Etat et de la société et pour effectuer les changements dont la pandémie est venue nous rappeler l'urgence et la pertinence.

Il faudrait mener le changement vers le renouveau au niveau des orientations socioéconomiques et culturelles, seules capables de garantir une vie décente à tous les citoyens, dans un Maroc assurant une vie décente, l'équité sociale, la liberté et le bonheur pour tous.

Dans le cas où l'opportunité ne serait pas saisie et rationnellement exploitée, avec force, volonté politique de changement de cap effectif, dans ce cas le pays piétinerait sur place, avec ses dysfonctionnements habituels, l'asphyxie des initiatives innovantes, l'aggravation des disparités sociales et territoriales et la déception de tous. La manière de gérer la crise de la pandémie nous permet de garder espoir que le Maroc relèvera les défis et parviendra à impulser le changement souhaité et qui mettra sur scelle et les citoyens et l'Etat pour un renouveau véritablement salutaire.

Tout le monde est confiné. A bon entendeur salut. Fort message aux personnes arrogantes qui croient pouvoir détenir le pouvoir sur le monde. Réveillez-vous. Tous les êtres vivants sont faibles. Donc, stop arrogance, stop beauté artificielle, stop dit avec tous les alphabets, toutes les syllabes et les rythmes qui chantent une suprématie imaginaire éphémère. Stop narcissisme. Le monde ce n'est pas moi, ce n'est pas vous, c'est nous, ce n'est pas eux. Le monde est un pouvoir divin qui transcende les pouvoirs humains, les pouvoirs terrestres, matériels ou immatériels. Il faut penser à prendre en charge les employés sans revenu mensuel fixe, les sans domicile fixe, les personnes délaissées, les enfants de la rue, les femmes célibataires, les handicapés, bref c'est l'occasion de repenser la valeur humaine dans son sens objectif existentiel loin des impacts négatifs du capitalisme et de la mondialisation.

Aujourd'hui plus que jamais, l'urgence est à la maîtrise de la crise sanitaire doublée d'un séisme économique qui pourrait perdurer et laisser des victimes vivantes. L'heure est à la mobilisation générale. Au lieu de se résigner face à cette situation inédite, il va falloir faire preuve de résilience, d'optimisme, voire d'anticipation pour l'après-Covid-19.

Travaillons tous pour préserver le patrimoine sanitaire du Maroc en vue de le hisser au rang des pays développés en matière de santé et de développement.

Œuvrons tous contre cet ennemi commun sans considérations distinctives désastreuses. Tous unis face à ce combat.

Par Asmaa Attarça

Etudiante chercheuse en cycle de doctorat de sociologie

1 - Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale.

2 - Régime d'assistance médicale.

3 - Réf : TITRE II ; Article 31 de la NCRM.

4 - Objectifs du millénaire pour le développement



Disway améliore son chiffre d'affaires consolidé au premier trimestre

Le chiffre d'affaires (CA) consolidé de Disway Maroc ressort à 470 millions de dirhams (MDH), en progression de 9,1% au 1er trimestre 2020 par rapport à 2019.

Le chiffre d'affaires du segment Volume (PC fixes, PC portables, produits d'impression, produits d'imagerie et accessoires) connaît une croissance de 1,3% par rapport à 2019 accumulant 328 MDH, indique la société dans un communiqué financier sur ses indicateurs d'activité au T1-2020.

Pour le segment Value (stockage, serveurs, réseau, sécurité...) le chiffre d'affaires s'établit à 131 MDH en hausse de 31,6% par rapport au 1er trimestre 2019, selon le communiqué.

Le spécialiste en distribution de matériels et logiciels informatiques explique cette croissance à la fois par les appels d'offres de 2019 reportés et exécutés au 1er trimestre 2020, mais aussi par une reprise du business Value à l'international, rapporte la MAP.

La livraison de la 3ème extension de la plateforme logistique Sapino s'est faite en début d'année et son exploitation a démarré comme prévu à la fin du 1er trimestre 2020, précise la même source, rappelant que la livraison de cette 3ème extension porte la capacité de stockage totale de Disway à 20.000 m².

S'agissant de ses perspectives, Disway précise qu'un projet d'investissement est en cours d'étude pour renforcer sa capacité logistique sur un nouvel axe stratégique. Malgré le contexte particulièrement défavorable à cause de la crise du Covid-19, la société reste confiante sur sa résilience pour limiter l'impact sur ses comptes 2020 au vu de l'évolution actuelle de ses agrégats.

Concernant la crise du Covid-19, il est important de signaler que son impact a commencé à se ressentir sur les chaînes d'approvisionnement dès le mois de février. De ce fait, la croissance aurait pu être plus importante sans la pénurie de produits à laquelle l'entreprise a été confrontée pendant ce trimestre.

Disway a réussi grâce à sa capacité financière à honorer tous ses engagements et à préserver l'ensemble de ses emplois.

Le Maroc se classe en tête des pays africains les plus intégrés sur le plan macroéconomique

Selon l'Indice de l'intégration régionale en Afrique (ARI) - édition 2019, le Maroc se classe en tête des pays les mieux intégrés dans le domaine macroéconomique. Avec un score de 0,809, il devance des pays comme Maurice (0,633), Egypte (0,632), Rwanda (0,570), Mali (0,542) et Burkina Faso (0,525).

D'après le rapport publié par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA-ONU), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA), à l'échelle maghrébine, le Royaume se place devant la Mauritanie, l'Algérie et la Tunisie.

Les meilleures performances sont réalisées généralement par les pays dont les monnaies sont facilement convertibles en d'autres devises, souligne le rapport ARII qui s'appuie sur la première édition publiée en 2016, fournit des données actualisées sur l'état et les progrès de l'intégration régionale en Afrique et cite à titre d'exemple le franc rwandais et le dirham marocain.

Le rapport, qui permet également d'évaluer le niveau d'intégration de chaque Communauté économique régionale (CER) et de leurs pays membres, fait ressortir que « l'Egypte, le Maroc et Maurice sont les pays mettant actuellement en œuvre le nombre le plus élevé de traités bilatéraux d'investissement, autre facteur qui renforce leur position dans le domaine ».

Avec des scores proches de zéro, le Soudan du Sud (0,023) et l'Angola (0,077) se placent au bas de l'échelle en ce qui concerne l'intégration macroéconomique en Afrique. Parmi les autres pires performances il y a celles de la Zambie (0,185), du Malawi (0,219) et de l'Erythrée (0,270).

« Le Soudan du Sud affiche le taux d'inflation le plus défavorable et n'est présentement lié par

aucun accord bilatéral d'investissement. La performance des autres pays dont les monnaies ne sont pas convertibles est également faible », souligne le rapport.

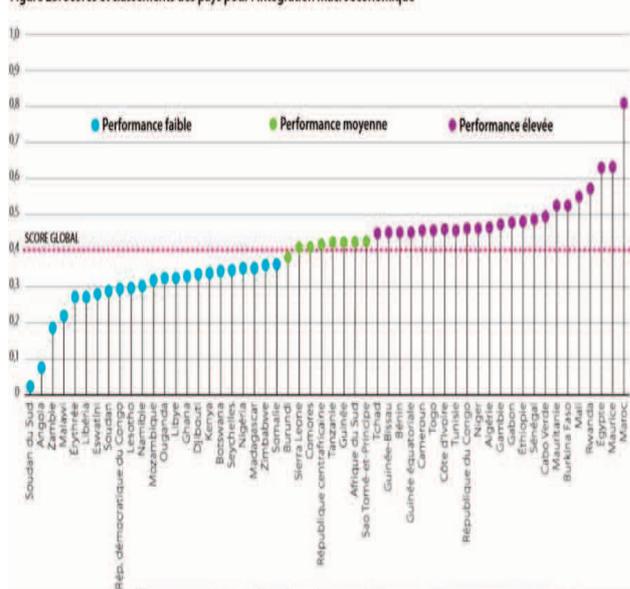
En matière d'intégration des infrastructures sur le continent, le Maroc occupe la quatrième position avec un score de 0,530 derrière l'Afrique du Sud (0,898), l'Egypte (0,585) et Seychelles (0,531). Il devance la Tunisie, Maurice, la Libye, le Kenya et l'Algérie.

Commentant ce classement, le rapport indique que l'Afrique du Sud possède les meilleures connexions par voie aérienne du continent. De leur côté, « le Maroc et la Tunisie sont également dotés de bonnes connexions aériennes ».

Avec des scores inférieurs à 0,07, le Soudan du Sud, l'Erythrée, la Somalie, le Tchad et le Niger sont les pays les moins intégrés du continent en matière d'infrastructures, selon le rapport.

En matière d'intégration productive, les premières places reviennent par ordre à l'Afrique du Sud (1), au Nigeria (0,364), à l'Angola (0,340), à la Tunisie (0,340), à la Zambie (0,324). Le

Figure 23. Scores et classements des pays pour l'intégration macroéconomique



Maroc arrive à la huitième place juste derrière la Côte d'Ivoire et le Kenya, mais devant la Namibie, l'Egypte, le Cameroun, Sao Tomé-et-Principe, le Botswana et le Mozambique.

« Les pays les moins intégrés sont la République du Congo, le Lesotho, l'Éthiopie, la Mauritanie et le Niger. La faiblesse du pays le moins performant, la République du Congo, tient à la faiblesse de ses exportations de produits intermédiaires », explique le rapport.

A noter qu'en matière d'intégration commerciale, aucun pays de la région Maghreb ne figure dans le Top 20 mené par l'Éswatini (0,730), la Namibie (0,715), le Lesotho (0,655), l'Afrique du Sud (0,627) et le Zimbabwe (0,550).

Comme le souligne le rapport, « ces classements reflètent le fait que quatre des meilleures performances sont membres de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) ». Laquelle union « a atteint un niveau très élevé de libéralisation du commerce, revendiquant une union douanière véritable qui crée une forte interdépendance entre les économies participantes », précise l'ARI 2019.

Avec un score de 0,111, la Somalie est le pays le moins intégré dans sa région en matière de commerce. Il est précédé du Soudan (0,178), de la Tunisie (0,189), des Comores (0,200) et de l'Algérie (0,226).

S'agissant de la libre circulation des personnes, les Comores, Djibouti, la Somalie se disputent les trois premières places. Ils sont suivis par la Mauritanie et le Mozambique.

Avec des scores proches de zéro, « la Libye, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Burundi et l'Algérie sont les pays les moins intégrés en termes de liberté de circulation », apprend-on.

Souignons, par ailleurs, que le rapport formule une série de recommandations destinées à pousser l'Afrique à « concrétiser ses efforts de longue date d'une intégration économique plus étroite ».

ARII propose concrètement d'améliorer les réseaux régionaux de production et de commerce en renforçant les capacités de production, de distribution et de commercialisation des pays, de développer des cadres de chaînes de valeur régionaux innovants dans différents secteurs en utilisant une technologie améliorée, des intrants de meilleure qualité et des techniques de commercialisation actualisées et de mettre pleinement en œuvre la ZLECA pour supprimer les barrières non tarifaires...

En plus d'améliorer les compétences des travailleurs africains pour les adapter à la technologie et aux capacités de production d'aujourd'hui et de demain, le rapport recommande aussi d'améliorer les infrastructures en renforçant les partenariats public-privé, en puisant dans les ressources nationales et en utilisant les fonds de développement des infrastructures régionales et mondiales et d'autres outils de financement innovants, accompagnés par une concurrence rigoureuse et la transparence dans les processus d'approvisionnement et de construction.

Et enfin, mettre en œuvre le Protocole sur la libre circulation des personnes. Le rapport assure qu'une telle démarche « renforcera la croissance économique grâce à des opportunités accrues de tourisme, de commerce et d'investissement, de mobilité du capital humain ». Par ailleurs, elle permettra aux entreprises de trouver plus facilement des compétences, ce qui stimulera aussi la productivité.

Alain Bouthuy



Avec un score de 0,809, le Royaume devance Maurice, l'Égypte, le Rwanda, le Mali et le Burkina Faso

La reprise de l'activité économique permettrait aux entreprises de maintenir leurs marchés

La reprise de l'activité économique permettrait aux entreprises de maintenir leurs marchés et leurs sources d'approvisionnement, a souligné la professeure universitaire et l'experte en économie, finance et entrepreneuriat, Mariam Cherqaoui.

Le redémarrage de l'activité économique le plus vite possible permettrait aux entreprises à la fois de maintenir leurs marchés, de continuer les commandes passées avant la crise sanitaire et d'éviter une rupture dans les relations commerciales avec leurs partenaires tout en gardant les mêmes clients et fournisseurs, a indiqué Mme Cherqaoui dans une déclaration à la MAP.

Concernant les catégories les plus fragiles, à l'instar des TPE, la reprise de l'activité économique leur permettra de limiter tout risque de défaillance ou de faillite avec moins de problèmes de trésorerie, a-t-elle soutenu.

Mme Cherqaoui a, en outre, souligné l'importance de la reprise précoce de l'activité économique, dans la mesure où les entreprises seront capables de poursuivre leur activité d'une manière normale. Revenant sur les risques liés à l'arrêt de l'activité économique dans le pays, Mme Cherqaoui a rappelé que cela génère des coûts pour l'Etat, notamment en termes de collecte d'impôts.

Label'Vie réalise une émission obligataire de 600 MDH par placement privé

La société Label'Vie a annoncé avoir réalisé une émission obligataire ordinaire par placement privé pour un montant global de 600 millions de dirhams (MDH) auprès d'investisseurs qualifiés.

L'opération a été structurée autour de trois tranches, indique le spécialiste de la grande distribution dans un communiqué, faisant savoir qu'il s'agit d'une tranche A à taux révisable, négociable de gré à gré et remboursable in fine à l'issue d'une période de 5 ans. L'opération porte également sur une tranche B à taux fixe,

négociable de gré à gré et remboursable in fine à l'issue d'une période de 5 ans, poursuit la même source. Il s'agit aussi d'une tranche C à taux fixe amortissable, négociable de gré à gré et remboursable par amortissements annuels linéaires sur une durée de 7 ans, selon la même source. L'objectif de cette émission obligataire est de permettre à la société Label'Vie S.A d'optimiser le coût du financement, de financer son plan de développement et de diversifier ses sources de financement, souligne le communiqué.

Les importations marocaines en hausse de 2% en 2019

Les échanges extérieurs au titre de l'année 2019 ont été marqués par une progression des importations de 9,6 milliards de dirhams (MMDH), soit +2%, plus importante que celle des exportations (+6,6MMDH ou +10,4%), selon l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII).

En 2019, les importations ont

atteint 491 MMDH, précise l'ADII dans son rapport d'activité au titre de l'exercice 2019, expliquant que cette évolution est attribuable principalement à la progression des importations des biens d'équipement de 5,5%, l'augmentation de 4,3% des importations de produits finis de consommation ainsi qu'à la hausse des achats de demi-produits de 4,5% et l'accroissement des importations des produits alimentaires +4,4%.

Le rythme d'accroissement des importations a nettement ralenti par rapport à 2018 où les importations avaient augmenté de 10% par rapport à 2017, et ce suite à la baisse de la facture énergétique de 7,2% et au recul des importations de produits bruts de 10%, ajoute la même source.

S'agissant des exportations, l'ADII souligne qu'elles s'élevaient à 282 MMDH et enregistrent une hausse de 2,4%, signalant que la croissance des exportations a été divisée par quatre, d'une année à l'autre, et affiche le niveau le plus bas de ces six dernières années, rapporte la MAP.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse des exportations des phosphates et dérivés. En revanche, les secteurs automobile, agricole, agro-alimentaire et aéronautique affichent une bonne performance.

Par groupement d'utilisation,



le rapport souligne qu'à l'import, les achats en biens d'équipement occupent le premier poste des importations avec une part de 26% du total des importations en 2019, tandis que la part des approvisionnements en produits énergétiques a reculé de 1 point et représente 16% du total des importations, contre 17% en 2018.

La facture énergétique a affiché, quant à elle, une baisse de 7,2% en raison essentiellement du recul des approvisionnements de gas-oils et fuel-oils (-6,7%) et des

cours moyens du pétrole à l'international de 10% et de la diminution des importations de l'énergie électrique de 93,5%. À l'export, le secteur automobile est en tête des exportations de l'année 2019, en contribuant à hauteur de 27,3%, suivi des livraisons agricoles et agro-alimentaires avec une part de 21,6% et des ventes de phosphates et dérivés avec une part de 17,4%. Le secteur automobile affiche une hausse de 6,6% tiré par la progression du segment du câblage (+8,9%) malgré la légère

baisse du segment de la construction (-1,3%).

Par famille de régimes douaniers, les importations simples affichent une stagnation et représentent, en 2019, 66% du total des importations contre 67% en 2018, fait savoir le rapport, notant que les importations en Admission temporaire pour perfectionnement actif (ATPA) enregistrent une légère diminution de 1% et contribuent à hauteur de 25% au total des importations en 2019.

Une évolution attribuée à la hausse des importations des biens d'équipement (5,5%), des produits finis de consommation (4,3%), des produits alimentaires (4,4%) et des demi-produits (4,5%)

Le lancement de la ZLECAF, un pas qui mérite d'être accéléré pour favoriser la croissance économique en Afrique

Le lancement de la zone africaine de libre-échange (ZLECAF) est un pas qui mérite d'être accéléré pour créer un espace global de croissance économique qui favoriserait la création d'emplois pour la population du continent, a souligné l'Association marocaine des exportateurs (ASMEX) mardi, dans un communiqué, à l'occasion de la Journée mondiale de l'Afrique.

Si cette journée est devenue

une tradition fortement enracinée dans l'ensemble des pays africains, puisqu'elle représente le symbole du combat de tout le continent pour la libération, le développement et le progrès économique, elle est célébrée cette année dans un contexte de bouleversement mondial engendré par la pandémie du coronavirus qui a frappé la planète, indique l'ASMEX.

Cette crise sanitaire a généré avec elle une crise économique

précédent dont les contours peuvent redessiner les pouvoirs économiques mondiaux actuels, souligne la même source qui fait savoir que le continent africain dispose plus que jamais de tous les atouts qui lui permettront de s'élever en tant que puissance économique régionale, rapporte la MAP.

En effet, le Maroc, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, a été précurseur dans le développement de son partena-

riat avec plusieurs pays africains frères et amis et est le premier investisseur en Afrique de l'Ouest et le deuxième dans le continent africain.

Dans ce sens, l'ASMEX s'inscrit dans cette dynamique et se mobilise pour créer des espaces d'échanges et de partenariat visant à développer et renforcer les échanges commerciaux ainsi que le partenariat entre les opérateurs économiques marocains et leurs

homologues africains.

Elle a, à cet effet, initié, en partenariat avec l'Association des exportateurs de Côte d'Ivoire "APEXCI", la création d'une association africaine du commerce extérieur, qui se veut un cadre d'accompagnement et d'orientation des opérateurs économiques africains pour saisir les opportunités dont regorge le continent pour un développement économique harmonieux.

Les librairies autorisées à ouvrir leurs portes



Les librairies du Maroc ont repris, mardi, leur activité après deux mois d'arrêt pour cause de confinement. Ainsi, les magasins spécialisés dans la vente de livres ont été autorisés à lever leur rideau après une longue période de fermeture imposée par l'état d'urgence sanitaire, a-t-on constaté sur place. Le ministre de la Culture, de la jeunesse et des sports, Othman El Ferdaous, avait annoncé, samedi

dernier, la reprise de l'impression et de la distribution des journaux et des magazines, puis la réouverture des kiosques et des librairies. Les spécialistes du livre sont particulièrement soulagés de pouvoir reprendre leur activité déjà fragilisée par le manque de lecteurs et le piratage.

Durant ces deux mois de confinement, les libraires auraient pu réaliser de bons chiffres d'affaires, comme dans certains pays

européens où les librairies sont restées ouvertes. Le Maroc a pris une batterie de mesures drastiques pour enrayer la propagation du virus. Ainsi, un état d'urgence sanitaire a été décrété depuis le 20 mars et prorogé jusqu'au 10 juin prochain. Aussi, les autorités publiques ont décrété un couvre-feu nocturne entre 19H00 à 05H00 à compter du 25 avril dernier dans le cadre du renforcement des mesures de l'état d'urgence sanitaire.

Bouillon

de culture

Yalitzza Aparicio

La pandémie de coronavirus a retardé le retour de l'actrice mexicaine Yalitzza Aparicio sur les plateaux de cinéma. Mais l'héroïne du film multi-primé "Roma" profite du confinement pour poursuivre son engagement en faveur des peuples amérindiens. De retour à Mexico, après avoir passé plusieurs semaines dans sa ville natale de Tlaxiaco, dans l'Etat d'Oaxaca (sud), la première femme amérindienne nommée pour l'Oscar de la meilleure actrice a lancé une vidéo d'information en langues locales pour lutter contre la propagation du Covid-19.

Ambassadrice de bonne volonté de l'Unesco pour les peuples indigènes, cette institutrice de formation de 26 ans dit à l'AFP espérer que la crise "nous apprendra que nous ne sommes pas différents les uns des autres" et qu'il faut "être solidaires". «Au début du confinement, c'était compliqué parce que j'avais un rythme de vie un peu effréné, j'allais sans cesse d'un endroit à l'autre, et soudain, on nous a dit « tu dois rester à la maison » (...) Je me suis sentie un peu étouffée par le fait d'être enfermée, mais j'ai commencé à faire des activités que j'avais toujours aimées, comme la peinture et la lecture, qui m'ont aidé à renouer avec la Yali que j'étais avant», dit-elle. Et d'ajouter : « Cette pandémie nous apprend à être unis et pas seulement physiquement (...) Elle nous apprend aussi à être solidaires, à penser aux autres et à ne pas être autant égoïstes. Je pense que c'est ce qu'il y a de plus beau dans tout cela, que nous nous soutenions mutuellement».



Disney accusée d'avoir fermé les yeux sur 14 ans de harcèlement sexuel



La Californie a porté plainte contre Disney et la chaîne américaine CBS, qu'elle accuse d'avoir fermé les yeux sur 14 ans de harcèlement sexuel sur le tournage de la série policière "Esprits criminels", ont annoncé mardi des responsables. La plainte déposée à Los Angeles affirme que Gregory St. Johns a abusé de son travail comme directeur de la photographie pour procéder à des atouchements sur des hommes membres de l'équipe, et qu'il a pris des mesures de représailles contre ceux qui ont refusé ses avances. Selon le document, Gregory St. Johns a touché les parties génitales de plusieurs hommes et "a embrassé ou caressé leur cou, leurs épaules et leurs oreilles". Ce comportement était "fréquent" et se faisait "ouvertement", d'après le texte. "La plainte assure que l'équipe de production exécutive était au courant de ce comportement illégal et le tolérait, et qu'elle a licencié une dizaine d'hommes qui ont résisté au harcèlement de St. Johns", indique un communiqué du département chargé de faire respecter des pratiques de travail équitables dans l'Etat de Californie. M. St. Johns a été écarté de la série après que le magazine spécialisé Variety a publié un article en 2018 sur ces accusations.

Le département californien, qui veille à ce que le droit soit respecté y compris en cas de harcèlement sur le lieu de travail, a commencé à enquêter en mars 2019. Il cherche maintenant à obtenir des dommages et intérêts pour les victimes présumées. Contactés pour une réaction, Disney et CBS n'étaient pas joignables dans l'immédiat.

"Esprits criminels", qui suit une équipe de profilers, est une série conjointement produite par ABC, qui appartient à Disney, et CBS. Elle passe également sur TF1.

Les dix commandements à l'aune du coronavirus



Par Bensalem Himmich

Dans la Thora, il ne s'agit que de dix paroles (décalogues) dites par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï. L'Évangile en a fait des commandements qu'on ne peut accueillir présentement que par des « Amen » et des « Allelujab ». Jugez-en vous-même (mais sans sarcasme) selon un seul exemple, le dixième commandement : « Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain, tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, rien de ce qui lui appartient. »

Quant aux dix commandements présentés ci-dessous, ils ne sont en aucun cas une parodie des premiers ni une version new look, car ils puisent leur source référentielle dans ce phénomène total (au sens de Marcel Mauss) qui a dévasté le monde entier et mis à nu les failles de ses politiques socioéconomique et sanitaire ainsi que les dérives d'une globalisation dérégulée, anti-sociale et à visage inhumain. Ce phénomène est la pandémie baptisée « Le coronavirus Covid-19. »

Lesdits nouveaux commandements, observez-les strictement, sinon la mort humiliante vous fauchera à tout moment. A bon lecteur salut s'il apprend à vivre avec le virus qui, disent les sachants, en a encore pour longtemps, sous des formes multiples et variées: nouveaux foyers et épices, rebonds et une probable nouvelle vague, autrement dit, le virus est donc toujours ici et là en embuscade !

-1-

Sont bannis proximité, promiscuité, salamaleks, bises, câlins, étreintes, embrassades, empoignades, bains de foule et hammams... En somme, votre chaleur méditerranéenne, laissez-la tomber à l'eau profonde ou mugissante. Et donc distancez-vous, dispersez-vous.

-2-

Taisez-vous autant que faire se peut, sinon de vos bouches salivées jaillira le funeste virus infectant, à charge pour les infectés de le transmettre à d'autres qui, à leur tour, le relayeront en vertu d'une implacable chaîne exponentielle et mortifère. Et même vos visages, hermétiquement voilés, ne les touchez plus, comme si de vous ils ne font plus partie.

-3-

Votre prochain, éloignez-vous de lui autant que vous pouvez, contrairement à ce que vous ordonnent les livres saints. Car -reconnaissons-le - chacun est devenu pour l'autre à l'aune du coronavirus une bombe anti-personnelle ou à retardement.

-4-

Dans votre confinement, avec l'ennui, la monotonie et la langueur, devenez téléphages, moulins à prières et ayez l'esprit de finesse et le caractère bien trempé dans la résilience, sinon démerdez-vous autrement. Par exemple, le silence assourdissant autour de vous, pulvérisez-le par une musique plus assourdissante, celle de la techno; ou si vous êtes un peu spirituels, cherchez la nirvana chez les indous ou l'ataraxie chez les Grecs, ou bien alors faites dans la hadra soufie, c'est-à-dire la danse extatique jusqu'à l'évanouissement pour ne revenir à la conscience que par l'eau de rose sur vos faces aspergées et puis tomber ainsi amoureux de Dieu l'Unique, Créateur des êtres, de la terre et des cieux.

-5-

Si un individu vous cherche noise, ou veut vous gifler sur l'une ou l'autre joue, barrez-vous à toute allure sans vous retourner. Et s'il s'engage vers vous dans une poursuite, appelez au secours ou cherchez protection auprès de quelques témoins ou agents de sécurité.

-6-

Ne faites ni l'amour illicite ni la guerre. Car des deux vous ne sortirez point sains et saufs, vu l'intensité des corps-à-corps et des collisions et frottements.

-7-

Gare à vous ! les escapades amoureuses, ne les commettez plus. Car elles sont péchés de la chair et porteuses de l'infâme virus. Donc abstinence, abstinence ! C'est le maître-mot et votre seule et unique issue. Mais en cas d'urgence libidinale, rabattez-vous sur vos femmes légales et ne les battez point sous quelque prétexte que ce soit, autrement c'est le confinement carcéral qui vous attend.

-8-

Si par autorisation réglementaire, vous quittez votre pré carré, faites barrière sanitaire de vous-mêmes et tout autour de vous. En un mot, barriérez-vous.

-9-

Vous les musulmans, faites vos ablutions correctement, mais sans oublier de vous laver les mains au gel alcoolique cinq fois par jour ou plus. Nécessité oblige.

-10-

Quant au port du si mal nommé, le masque, faites comme les musulmans qui n'ont aucune peine à s'en accommoder, puisqu'ils sont les descendants de peuples sahariens, tels les Touaregs et leurs lointains coreligionnaires les Almoravides dont le nom premier est les Moulathamou, les Voilés (nous y voilà) et qui tous se protégeaient ainsi de la chaleur torride et des tempêtes de sable. Force donc est de reconnaître qu'ils ont pris sur nous, les Occidentaux, une immense longueur d'avance, dont on peut dire qu'elle est inattractable, même si on comptabilise, parmi nous, les porteurs de casques intégraux.

*



Enfin, c'est à hurler de rage en demandant : c'est pour quand le vrai déconfinement et le vrai vaccin et plus encore la fin du cauchemar du si mal couronné, le coronavirus. Les séquelles à vie sont fort probables, et comment ne le seront-elles pas alors que les survivants auront beaucoup à faire pour qu'ils se libèrent de leur état d'effrayés, d'halucinés et de crucifiés vifs ? Etat qu'ils ont vécu dans leur chair et leur être. La grande Catharsis (Kawthar dit le Coran) sera bel et bien à l'ordre des jours et de l'indispensable travail sur soi pour réémerger et renaître à la vie qui mérite d'être vécue et qui contre la pollution des cœurs et des esprits et contre la mal-vie fait sens et bon accueil aux valeurs et vertus qui, élevant vers le haut, convergent et purifient.

Brève variation sur le même thème

Sous un saule pleureur d'un feuillage exubérant, un flic, vers le couché du soleil, prend un jeune couple en flagrant délit de flirt poussé. Il leur demande papiers d'identité qu'ils n'ont pas sur eux. Refusant de le suivre au poste de police pour répondre de leur double délit et du non-respect du confinement et du port du voile, il leur dit sur un ton solennel qu'ils sont nés sous une belle étoile puisque tombés sur un flic super gentil et compréhensif, et qu'il en a marre de faire des PV d'infraction à longueur de journée; mais il pose comme condition pour les libérer de lui raconter quelques blagues salaces, car il n'y a qu'elles qui le font rire et broyer un peu du rose. Réajustant sa distance réglementaire, il leur fait signe de commencer. Alors le jeune homme se met à l'ouvrage, mais à chaque blague son entendeur reste de marbre en s'exclamant « pas assez, pas assez ! » A un ultime essai, le blagueur avertit qu'il va raconter un truc qui relève plutôt de son propre vécu.

Pas plus qu'hier, cher agent, il m'est arrivé de voir en plein sommeil mon phallus se métamorphoser en serpent à sonnette qui a rampé depuis ma chambre pour aller se lover

dans le giron de la belle voisine d'en face. Soudain, je vois surgir un poids lourd en passe de traverser la rue, alors, effrayé, je tire vers moi mon reptile et me réveille en sursaut constatant que je me masturbais en vrai...

Le flic se met à pouffer de rire en vociférant à maintes reprises et levant son pouce « I like ». Des badauds se mettent à lui emboîter la voix et le geste et il ne s'engage à les disperser qu'après avoir remercié le conteur et promis qu'il se souviendra de lui à ses moments tristes, puis il demande à la fille pourquoi elle ne souffle mot, à quoi elle répond sèchement qu'elle est une personne pieuse et pudique et qu'elle tolère les excès de son fiancé par amour. Elle pousse celui-ci devant elle et revendique le départ. Le flic décrète que ce ne sera possible que si le fiancé lui promet de le rencontrer au poste Bab Lhad demain à onze heures du matin pour qu'il lui raconte d'autres blagues salaces en présence de quelques collègues choisis qui en ont grandement besoin. Alors le sollicite donne son accord de principe froidement et annonce que les prochaines blagues seront autour de ses deux dernières créations : orgasmer en self service et comment faire l'amour à distance ? Le flic, très ravi et affable se met à crier son impatience à savoir comment faire l'amour à distance, puis à gorge déployée il rit et scande « la hayaa fi addine ». Enfin il les prie de partir car il a à faire. Les deux jeunes légèrement séparés remettent leur voile, prennent le chemin du retour, chacun vers sa demeure familiale. La fille s'assure que le rendez-vous pris c'est de la foutaise, chose que confirme son mec. Elle lui fait remarquer qu'elle n'est sa fiancée que lorsqu'il est coincé. Il lui promet pour la énième fois qu'il demandera sa main dès que le coronavirus sera vaincu par K.-O. Et c'est pour quand ? dit-elle. Donne-moi une fourchette. Il répond un peu agacé : c'est lorsque je ferai avec tout le monde le V de la victoire. Alors elle s'est mise à chantonner : ghada nasqueke al kamoun, ghadda nasqueke, et lui de faire un paso doble qu'il a appris lors d'un séjour andalou.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque
chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Le docteur le regarda en face.
– Vous la retrouverez, dit-il.
– Peut-être, mais je ne peux pas supporter l'idée que cela va durer et qu'elle vieillira pendant tout ce temps. À trente ans, on commence à vieillir et il faut profiter de tout. Je ne sais pas si vous pouvez comprendre.

Rieux murmurait qu'il croyait comprendre, lorsque Tarrou arriva, très animé.

– Je viens de demander à Paneloux de se joindre à nous.

– Eh bien ? demanda le docteur.

– Il a réfléchi et il a dit oui.

– J'en suis content, dit le docteur. Je suis content de le savoir meilleur que son préche.

– Tout le monde est comme ça, dit Tarrou. Il faut seulement leur donner l'occasion.

Il sourit et cligna de l'œil vers Rieux.
– C'est mon affaire à moi, dans la vie, de fournir des occasions.

– Pardonnez-moi, dit Rambert, mais il faut que je parte.

Le jeudi du rendez-vous, Rambert se rendit sous le porche de la cathédrale, cinq minutes avant huit heures. L'air était encore assez frais. Dans le ciel progressaient de petits nuages blancs et ronds que, tout à l'heure, la montée de la chaleur avalerait d'un coup. Une vague odeur d'humidité montait encore des pelouses, pourtant desséchées. Le soleil, derrière les maisons de l'Est, réchauffait seulement le casque de la Jeanne d'Arc entièrement dorée qui garnit la place. Une horloge sonna les huit coups. Rambert fit quelques pas sous le porche désert. De vagues psalmodies lui parvenaient de l'intérieur avec de vieux parfums de cave et d'encens. Soudain, les chants se turent. Une dizaine de petites formes noires sortirent de l'église et se mirent à trotter vers la ville. Rambert commença à s'impatisser. D'autres formes noires faisaient l'ascension des grands escaliers et se dirigeaient vers le porche. Il alluma une cigarette, puis s'avança que le lieu peut-être ne l'y autorisait pas.

À huit heures quinze, les orgues de la cathédrale commencèrent à jouer en sourdine. Rambert entra sous la voûte obscure. Au bout d'un moment, il put apercevoir, dans la nef, les ombres noires qui étaient passées devant lui. Elles étaient toutes réunies dans un coin, devant une sorte d'autel improvisé où l'on venait d'installer un saint Roch, hâtivement exécuté dans un des ateliers de notre ville. Agenouillées, elles semblaient s'être recroquevillées encore, perdues dans la grisaille comme des morceaux d'ombre coagulée, à peine plus épaisses, çà et là, que la brume dans laquelle elles flottaient. Au-dessus d'elles les orgues faisaient des variations sans fin.

Lorsque Rambert sortit, Gonzalès descendait déjà l'escalier et se dirigeait vers la ville.

– Je croyais que tu étais parti, dit-il au journaliste. C'était normal.



Il expliqua qu'il avait attendu ses amis à un autre rendez-vous qu'il leur avait donné, non loin de là, à huit heures moins dix. Mais il les avait attendus vingt minutes, en vain.

– Il y a un empêchement, c'est sûr. On n'est pas toujours à l'aise dans le travail que nous faisons.

Il proposait un autre rendez-vous, le lendemain, à la même heure, devant le monument aux morts. Rambert soupira et rejeta son feutre en arrière.

– Ce n'est rien, conclut Gonzalès en riant. Pense un peu à toutes les combinaisons, les descentes et les passes qu'il faut faire avant de marquer un but.

– Bien sûr, dit encore Rambert. Mais la partie ne dure qu'une heure et demie.

Le monument aux morts d'Oran se trouve sur le seul endroit d'où l'on peut apercevoir la mer, une sorte de promenade longeant, sur une assez courte distance, les falaises qui dominent le port. Le lendemain, Rambert, premier au rendez-vous, lisait avec attention la liste des morts au champ d'honneur. Quelques minutes après, deux hommes s'approchèrent, le regardèrent avec indifférence, puis allèrent s'accouder au parapet de la promenade et parurent tout à fait absorbés par la contemplation des quais vides et déserts. Ils étaient tous les deux de la même taille, vêtus tous les deux d'un pantalon bleu et d'un tricot marine à manches courtes. Le journaliste s'éloigna un peu, puis s'assit sur un banc et put les regarder à loisir. Il s'aperçut alors qu'ils n'avaient sans doute pas plus de vingt ans. À ce moment, il vit Gonzalès qui marchait vers lui en s'excusant.

– Voilà nos amis, dit-il, et il l'amena vers les deux jeunes gens qu'il présenta sous les noms de Marcel et de Louis. De face, ils se ressemblaient beaucoup et Rambert estima qu'ils étaient frères.

– Voilà, dit Gonzalès. Maintenant la connaissance est faite. Il faudra arranger l'affaire elle-même.

Marcel ou Louis dit alors que leur tour de garde commençait dans deux jours, durerait une semaine et qu'il faudrait repérer le jour le plus commode. Ils étaient quatre à garder la porte ouest et les deux autres étaient des militaires de carrière. Il n'était pas question de les mettre dans l'affaire. Ils n'étaient pas sûrs et, d'ailleurs, cela augmenterait les frais. Mais il arrivait, certains soirs, que les deux collègues allassent passer une partie de la nuit dans l'arrière-salle d'un bar qu'ils connaissaient. Marcel ou Louis proposait ainsi à Rambert de venir s'installer chez eux, à proximité des portes, et d'attendre qu'on vint le chercher. Le passage alors serait tout à fait facile. Mais il fallait se dépêcher parce qu'on parlait, depuis peu, d'installer des doubles postes à l'extérieur de la ville.

Rambert approuva et offrit quelques-unes de ses dernières cigarettes. Celui des deux qui n'avait pas encore parlé demanda alors à Gonzalès si la question des frais était réglée et si l'on pouvait recevoir des avances.

– Non, dit Gonzalès, ce n'est pas la peine, c'est un copain. Les frais seront réglés au départ.

On convint d'un nouveau rendez-vous. Gonzalès proposa un dîner au restaurant espagnol, le surlendemain. De là,

on pourrait se rendre à la maison des gardes.

– Pour la première nuit, dit-il à Rambert, je te tiendrai compagnie.

Le lendemain, Rambert, remontant dans sa chambre, croisa Tarrou dans l'escalier de l'hôtel.

– Je vais rejoindre Rieux, lui dit ce dernier, voulez-vous venir ?

– Je ne suis jamais sûr de ne pas le déranger, dit Rambert après une hésitation.

– Je ne crois pas, il m'a beaucoup parlé de vous.

Le journaliste réfléchissait :

– Écoutez, dit-il. Si vous avez un moment après dîner, même tard, venez au bar de l'hôtel tous les deux.

– Ça dépend de lui et de la peste, dit Tarrou.

À onze heures du soir, pourtant, Rieux et Tarrou entrèrent dans le bar, petit et étroit. Une trentaine de personnes s'y coudoyaient et parlaient à très haute voix. Venu du silence de la ville empestée, les deux arrivants s'arrêtèrent, un peu étonnés. Ils comprirent cette agitation en voyant qu'on servait encore des alcools. Rambert était à une extrémité du comptoir et leur faisait signe du haut de son tabouret. Ils l'entourèrent, Tarrou repoussant avec tranquillité un voisin bruyant.

– L'alcool ne vous effraie pas ?

– Non, dit Tarrou, au contraire.

Rieux renifla l'odeur d'herbes amères de son verre. Il était difficile de parler dans ce tumulte, mais Rambert semblait surtout occupé à boire. Le docteur ne pouvait pas juger encore s'il était ivre. À l'une des deux tables qui occupaient le reste du local étroit où ils se tenaient, un officier de marine, une femme à chaque bras, racontait à un gros interlocuteur congestionné une épidémie de typhus au Caire : « Des camps, disait-il, on avait fait des camps pour les indigènes, avec des tentes pour les malades et, tout autour, un cordon de sentinelles qui tiraient sur la famille quand elle essayait d'apporter en fraude des remèdes de bonne femme. C'était dur, mais c'était juste. » À l'autre table, occupée par des jeunes gens élégants, la conversation était incompréhensible et se perdait dans les mesures de Saint James Infirmary, que déversait un pick-up haut perché.

– Êtes-vous content ? dit Rieux en élevant la voix.

– Ça s'approche, dit Rambert. Peut-être dans la semaine.

– Dommage, cria Tarrou.

– Pourquoi ?

Tarrou regarda Rieux.

– Oh ! dit celui-ci, Tarrou dit cela parce qu'il pense que vous auriez pu nous être utile ici. Mais moi, je comprends trop bien votre désir de partir.

Tarrou offrit une autre tournée. Rambert descendit de son tabouret et le regarda en face pour la première fois :

– En quoi vous serais-je utile ?

– Eh bien, dit Tarrou, en tendant la main vers son verre sans se presser, dans nos formations sanitaires.

Rambert reprit cet air de réflexion butée qui lui était habituel et remonta sur son tabouret.

– Ces formations ne vous paraissent-elles pas utiles ? dit Tarrou qui venait de boire et regardait Rambert attentivement.

– Très utiles, dit le journaliste, et il but.

Rieux remarqua que sa main tremblait. Il pensa que décidément, oui, il était tout à fait ivre.

(A suivre)



Ligue des champions, Coupe de la Confédération et CHAN s'acheminent vers l'annulation

La CAN 2021 pourrait être reportée à 2022

Le football africain s'achemine tout droit vers une année blanche. La dernière sortie médiatique du plus haut responsable de la Commission médicale de la CAF, Prince Bambo, va dans le sens de l'annulation des compétitions organisées sous l'égide de la Confédération africaine de football au titre de la saison sportive 2020.

D'après le portail africatsports.com, M.Bambo a conseillé la CAF de procéder à l'annulation des concours de la Ligue des champions, de la Coupe de la Confédération et du Championnat d'Afrique des nations (CHAN). Pour ce responsable de la Commission médicale, la décision de l'annulation est dictée par le fait « de préserver les joueurs des risques d'infection par le coronavirus ».

Prince Bambo ne fait donc qu'appuyer les propos qu'avait tenus le président de la CAF, Ahmad Ahmad, lors d'un entretien accordé à la radio allemande DW, déclarant que

« la priorité c'est la santé », avant de marteler que « nous ne pouvons pas envoyer nos jeunes à l'abattoir ».

A rappeler que le dernier carré de la C1 offre des confrontations maroco-égyptiennes avec WAC-Al Ahly et Raja-Zamalek. Quant à la C2, l'on aura droit à une demi-finale cent pour cent marocaine ayant pour protagonistes le Hassania d'Agadir et la Renaissance de Berkane, alors que la seconde affiche aura pour acteurs les équipes égyptienne de Pyramides et guinéenne de Horoya Conakry.

En ce qui concerne le CHAN, épreuve dont les phases finales devaient avoir lieu en avril dernier au Cameroun, le Maroc, tenant du titre, avait hérité au tour inaugural des sélections du Rwanda, du Togo et d'Ouganda.

Il y a lieu de souligner qu'il n'y a pas que le calendrier 2020 qui risque de connaître un chamboulement mais aussi celui de la saison prochaine. Et c'est la CAN 2021, prévue au Cameroun, qui pourrait être décalée jusqu'en

2022, a révélé le président de la Fécafoot, Seydou Mbombo Njoya.

Dans une déclaration relayée par africatsports.com, le patron de la Fédération camerounaise a affirmé que « la CAN est prévue en janvier 2021, mais si nous n'arriverons pas à disputer les qualifications en septembre, il est fort probable que cette date soit repoussée ». Et d'ajouter qu'« aujourd'hui, personne n'est en mesure de dire ce qui se passera dans les prochains jours ou comment va évoluer l'épidémie ».

Dans la course pour la CAN, le Onze national figure au groupe E aux côtés des sélections de Mauritanie, de Centrafrique et du Burundi. L'EN avait mal entamé sa campagne de qualification, se faisant accrocher à domicile, et contre toute attente, par l'équipe de Mauritanie (0-0), avant de se ressaisir pour s'imposer en déplacement sur le Burundi par 3 à 0.

Mohamed Bouarab



Ahmad Ahmad témoignera dans l'affaire WAC-Espérance

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), Ahmad Ahmad, devra faire part de son témoignage à distance ce vendredi lors de l'examen par le Tribunal arbitral du sport (TAS), de l'appel formulé par le Wydad après l'octroi par la CAF du titre de la Ligue des champions 2019 à l'Espérance de Tunis.

Cette finale perdue a affecté toutes les composantes wydadistes qui ont décidé d'aller jusqu'au bout dans ce dossier.

Lors de cette finale disputée le 31 mai 2019 à Radès, le WAC avait décidé de ne pas terminer le match pour protester contre le non-recours à l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR), défaillante, après un but inscrit par Walid El Karti.

L'examen du calendrier de la saison 2020 au centre d'une réunion en ligne de l'Union arabe de karaté



Le conseil d'administration de l'Union arabe de karaté a tenu récemment une réunion par vidéoconférence consacrée à la discussion du calendrier et des pro-

grammes de l'instance sportive pour la saison 2020. Plusieurs sujets concernant la discipline ont été discutés notamment la suspension des activités en raison des mesures de précaution pour endiguer la pandémie du coronavirus, a indiqué l'Union arabe de karaté dans un communiqué publié sur son site internet.

La réunion a permis de se pencher sur l'agenda et les programmes de l'Union pour la saison sportive 2020, qui comprend notamment une session de formation pour les entraîneurs (Kata, kumite) ainsi qu'une formation pour les arbitres (Kata, kumite), a fait savoir le communiqué.

Lors de cette réunion, il a été convenu d'organiser une session de formation pour les femmes dans la gestion sportive et deux sessions sur la médecine sportive et la préparation physique des sportifs, selon la même source.

Une session de formation à distance au profit des entraîneurs de taekwondo

La Fédération Royale marocaine de taekwondo (FRMTkd) organise, du 29 au 31 mai, une session de formation à distance au profit des entraîneurs nationaux.

Cette formation, qui bénéficiera à 90 entraîneurs dans un premier temps, sera axée sur les fondements scientifiques de la formation sportive pour les débutants et les athlètes de haut niveau, sur l'approche à même de développer les compétences des sportifs et sur les procédures administratives et techniques relatives aux championnats nationaux et internationaux, a indiqué la FRMTkd dans un communiqué.

Elle sera consacrée aussi à l'avenir du sport national notamment du taekwondo à la lumière de la pandémie de coronavirus, à l'arbitrage et à l'importance de la nutrition pour les taekwondoïstes, a ajouté la même source.

La formation sera supervisée par des spécialistes et cadres techniques, notamment MM. Driss Hilali, président de la FRMTkd, El Hous-



sine Bahi, professeur universitaire spécialisé dans les métiers de l'entraînement sportif, Youssef Benali, expert international en arbitrage, Hassan Fakkak, directeur technique au Comité national olympique marocain, et David Scott, entraîneur de l'équipe nationale de taekwondo.

La même source a fait savoir que cette formation intervient après la réussite du premier championnat national virtuel de "poomsae" et de la 27^e session de formation des arbitres nationaux.

Bundesliga Le Bayern s'impose à Dortmund et s'ouvre la voie du titre



Le Bayern Munich a remporté en costaud 1-0 mardi à Dortmund le premier "Klassiker" allemand jamais disputé à huis clos et s'est ouvert la voie vers un 8e titre de champion consécutif.

Dix jours après la reprise "post-coronavirus" du football en Allemagne, cette 28e journée permet au "Rekordmeister" de prendre sept points d'avance sur le Borussia, deuxième, grâce à un but de grande classe de Joshua Kimmich (43e).

"Tout le monde savait combien ces trois points étaient importants, a déclaré Kimmich après le choc des deux leaders à Dortmund, maintenant nous avons un matelas confortable, ça va être difficile mentalement pour Dortmund", alors qu'il ne reste que six journées à disputer.

Battu à domicile, le BVB pourra regretter que certains de ses meilleurs joueurs aient été hors de condition. Emre Can, le stabilisateur du milieu défensif, et Jadon Sancho, la pépite anglaise de 19 ans aux 17 passes décisives, ne sont rentrés qu'à la mi-temps, alors que le

score était déjà acquis.

Le buteur de 19 ans Erling Haaland (10 buts en 11 matches avec le Borussia) était en revanche sur la pelouse et aurait pu ouvrir la marque dès la première minute, si son ballon n'avait pas été repoussé sur la ligne par Jérôme Boateng.

Mais après dix bonnes minutes pour Dortmund, le Bayern a commencé à mettre la main sur le match et à se créer des occasions. A la 19e minute, Lukasz Piszczek a bloqué sur sa ligne un tir de Gnabry. Puis Bürki a dû repousser des deux poings des boulets de canon de Kingsley Coman (24e) et Leon Goretzka (40e).

Kimmich a fait la différence juste avant la pause: de l'extérieur de la surface, il a vu Bürki légèrement avancé et l'a lobé, d'une "cuillère" diabolique de précision et de finesse (1-0, 43e).

"On savait que Bürki se tient toujours assez en avant de son but. C'est le plus beau but de ma carrière et c'est un but très important", a déclaré le jeune milieu international, rayonnant.

"Parfois les matches se jouent sur des coups de génie. C'était le cas aujourd'hui", a reconnu pour sa part Mats Hummels, le défenseur champion du monde 2014 de Dortmund.

Avec l'entrée de Can et Sancho à la pause, Dortmund a retrouvé son mordant et la deuxième période a été plus équilibrée. Mo Dahoud, par deux fois (49e et 81e), a obligé Neuer à s'employer. Mais Bürki, dans les buts du BVB, a tremblé lui aussi, obligé de se détendre sur un tir de Goretzka (54e) et sauvé par son poteau en fin de match devant Lewandowski (83e).

"En deuxième période, ils ont été audacieux, ils nous ont pressés", a admis Kimmich, "mais sans leurs supporters, nous avons pu jouer un peu plus tranquillement".

Les Noir et Jaune ont-ils moins bien géré les conditions très particulières de ce choc au sommet? Le Borussia, sans ses 82.000 supporters et son "Mur jaune", n'a en tous cas pas trouvé le supplément d'âme qui lui aurait permis de renverser le match. "Tout le monde sait que les fans nous manquent", a

avoué l'entraîneur du BVB Lucien Favre.

Dans les autres matches de la soirée, les deux prétendants au top-4, qualificatif pour la Ligue des champions, Mönchengladbach et Leverkusen ont laissé filer une chance.

Le Borussia M'Gladbach a été tenu en échec 0-0 chez l'avant-dernier Brème et Leverkusen s'est effondré 4-1 à domicile contre Fribourg. Les deux clubs de l'Ouest sont à égalité en quatrième position avec 53 pts, mais le Borussia est devant à la différence de buts.

Sur tous les terrains, le huis clos s'est accompagné des strictes mesures sanitaires en place depuis la reprise, que découvriront bientôt les Espagnols, autorisés à reprendre après le 8 juin: port des masques pour tout le monde, à l'exception des acteurs du terrain, et contacts physiques limités au minimum: ni poignées de mains, ni embrassades.

Le protocole de deuil mis en place ce week-end a été reconduit pour cette 28e journée: minute de silence en hommage aux morts de la pandémie (plus de 8.300 en Allemagne) et brassards noirs pour les 22 joueurs.

Manchester United espère compter sur Pogba en cas de reprise



Manchester United pense pouvoir compter sur son milieu de terrain français Paul Pogba et son avant-centre anglais Marcus Rashford, remis de leurs blessures, en cas de reprise de la Premier League, a indiqué mardi l'entraîneur Ole Gunnar Solskjær.

"Ils ont l'air bien, ils ont rejoint l'entraînement et ils ont fait tout ce que les autres gars ont fait. Pas de réaction (négative) pour le moment, on touche du bois", a expliqué le technicien sur le site internet du club.

Le champion du monde français a raté la majeure partie des matches à cause d'une blessure tenace à une cheville contractée en tout début de saison, alors que Rashford était blessé au dos depuis la mi-janvier.

"Quand on reprendra, il semblerait qu'on puisse compter sur un effectif complet", a poursuivi Solskjær.

Manchester United a été le dernier club anglais à l'oeuvre avec son huitième de finale aller d'Europa League remporté 5-0 chez les Autrichiens de Linz ASK, le 12 mars dernier, avant que l'épidémie de Covid-19 n'interrompe la compétition.

La Premier League travaille actuellement à une reprise du championnat pour la seconde moitié de juin.

Les entraînements sans contacts et par petits groupes ont été autorisés la semaine dernière et les 20 clubs devaient se prononcer hier sur le retour des entraînements avec contacts.

"J'espère que nous avons prouvé que nous pouvons le faire en toute sécurité et que nous pourrions passer à l'étape suivante", a indiqué le Norvégien.

La Premier League a également mis en place des tests de dépistage du coronavirus généralisés deux fois par semaine.

La première vague avait permis d'identifier 6 cas positifs parmi les 748 joueurs et les membres des staffs et la seconde en a révélé deux de plus sur un total de 996 tests menés mercredi, jeudi et vendredi.

Les résultats de la troisième vague devaient être publiés mercredi.

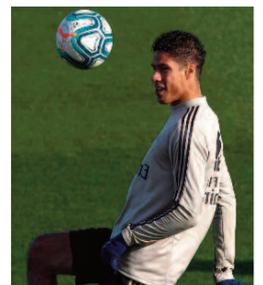
Varane : Nous voulons tout gagner

"Nous voulons tout gagner": satisfait de la décision du gouvernement espagnol de reprendre le championnat après le 8 juin, le défenseur du Real Madrid Raphaël Varane a dit mardi toute sa hâte de retrouver la compétition.

"Nous avons très envie de reprendre la compétition, c'est notre travail, c'est notre raison d'être, nous voulons toujours batailler" avec les autres équipes, a indiqué Varane à la télévision du Real Madrid.

"Nous n'avons pas joué au football pendant beaucoup de temps, nous sommes donc très motivés et nous voulons tout gagner", a ajouté le Français, après un entraînement du Real.

Avant la reprise du championnat, à partir de "la semaine du 8 juin" selon le gouvernement, et donc probablement le week-end



du 12 juin, le Real Madrid est deuxième de Liga, à deux points du leader le FC Barcelone.

"On se sent mieux chaque jour, on travaille beaucoup, on retrouve de bonnes sensations, on s'améliore sur le plan tactique", a déclaré le défenseur international français, précisant que les Merengues sont pour le moment concentrés sur le travail physique.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

ENTRETIEN PARTICULIER	PRONOM CHOISIS		UN ALLEMAND	TROMPE CRI	MORCEAU D'EBÈNE	TROU	HABITUÉ AUX BAINS DE FOLLE
ENJEU			PÈRE DE SEM			SYMBOLE DE L'ARGENT	
GRAND ARBRE	À LA MODE MINCIR		GRAVITA SODIUM				
			GRECQUE		DANS LE VENT	FEMME DE FEU	TÊTE D'ENFANT
AMAS			POINT DE VUE PIGE				QUARTIER D'ALGER
			QUARTIER DE CAEN	GRANDE ÉCOLE			FIN DE PARTIE PRONOM
BLÉ ROUMAIN	OISEAU EMBUSQUÉS				POSSESSIF		ÉCHANTILLONS
FOYER			SAISON	COIFFURE MILITAIRE	OPPOSÉ À OUI		PAIE
FORME D'AVOIR			LEVANT		DESSUS DE TABLE	ANNONCE UNE SUITE	POSSESSIF
EN PRIME			SUJET DE ROMAN RAYON				PORTE-PAROLE ALUMINIUM
			POULIE EN AUGE		EXPOSÉ À LA MODE		
BISMUTH			PRÊT À ÊTRE MONTÉ			MAUVAIS CHOLESTÉROL	
TRANSPIRA							
SEIN PROTECTEUR					ARTÈRES		

Solution mots flechés d'hier

AMUSEUR	RETOURNE SOUVENT SA VESTE	S	CERTAIN	PÈRE DE THÉSÉE	CASSE-PIEDS	ANDRYON	PÉTU EN ATTENTE	B	VENT FROID ET VIOLENT	D	STÉRILET RIEN À SIGNALER
B	O	U	T	E	E	N	T	R	A	I	N
PRATIQUE		P	R	A	G	M	A	T	I	Q	U
RÉVASSONS	PASSAGE À TABAC	TIPS	RÉTIPS	E	P	I	GRECQUE CRIBLE	N	U	PEUPLES TURCO-MANGOUS	A
S	O	N	G	E	O	N	S	PORTEUR DE CHARGE	I	O	N
RADIUM	R	A	CRACK	EN TRANSE	I	INUTILITÉ	A	PAGEOT ENVOYER HP PINTRES	L	I	T
RADIO	T	R	A	N	S	I	S	T	O	R	LA FIN DU JOUR
B	U	I	S	S	O	N	VARIÉTÉ DE PÂTES	U	N	A	U
FOURRE EN PAINNE	N	N	IVRE	BLAIR	N	A	S	E	R	T	R
R	I	E	N	EN PAINNE LETTRES D'ABAS	N	N	TRES COUCES	R	A	S	SUCRE
PES NÉPLES!	S	DÉCÈUTE PETIT RUISSEAU	O	B	E	I	T	PORTION DE TRIPES	B	FIN DE VERBE	O
DÉPENDANTS	T	R	I	B	U	T	A	I	R	E	S
À L'ENVERS: AVENUE	E	U	R	SOUFFLE	R	E	S	P	I	R	E

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

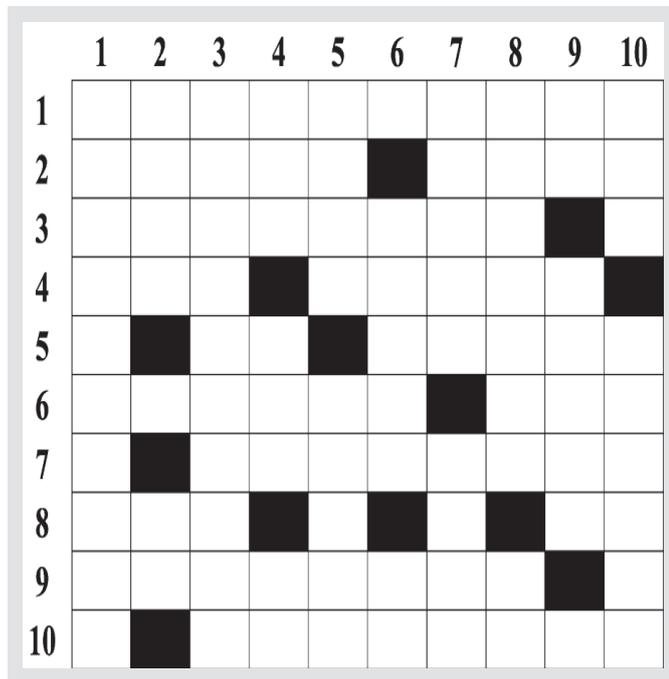
Libération Maroc

o.j.d. MAROC

2017
www.ojd.ma

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72
Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Peintures fines
- 2- Singe – Rouspète
- 3- Rossèrent
- 4- Apprît – Palmier à huile
- 5- Amon – Plus neuves
- 6- Végétal - Aber
- 7- Abandonment
- 8- Pote – Obtenu
- 9- D'un ordre religieux
- 10- Echanérée

VERTICALEMENT

- 1- Créatures à pochettes
- 2- Aussi – Lui à Londres
- 3- Annihilé
- 4- Terre en mer – Recueil d'adages – Rayons
- 5- Fait respirer – Ecorce de chanvre
- 6- Elles siègent – Renvoi
- 7- Vases – Respire
- 8- Piège à rongeurs – Erbium
- 9- Le andalou – Elle court Paris
- 10- Déshydraté – Rempli à n'en plus pouvoir

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	7					6	5		
		4			6		7	2	
2					7	8			
4		5		1		6		7	
	8		6		5		4		
7		9		2		5		3	
		7	9						1
8	4		1			7			
9	3						5		

Moyen

	7	5	1	2	4				
	9	1		5					
		2	7						
2		8	6	4					
		6		9		4			
				8	2	5		6	
					5	8			
					6		2	9	
				2	7	8	6	1	

Difficile

			1	7			4		
1		2		8		6			
9			3						
	1					4		2	
8				2				9	
3		5					7		
					7			6	
		7		5		1		4	
	5			1	9				

Expert

	7			4					
8				3		5		2	
	3		5		2				
		5			7				
1				5					8
				9			3		
			6		4			2	
6	3			1					9
				9				1	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	9	5	6	4	1	2	7	3	
2	1	3	8	5	7	6	9	4	
6	4	7	2	3	9	1	5	8	
4	7	1	3	2	6	5	8	9	
3	8	9	5	1	4	7	2	6	
5	6	2	7	9	8	4	3	1	
7	3	8	4	6	5	9	1	2	
1	5	4	9	8	2	3	6	7	
9	2	6	1	7	3	8	4	5	

Moyen

9	1	2	3	4	5	6	7	8	
5	6	7	1	2	8	9	4	3	
3	4	8	6	7	9	5	2	1	
6	9	4	8	3	1	2	5	7	
1	7	3	5	6	2	8	9	4	
2	8	5	7	9	4	1	3	6	
7	2	9	4	1	6	3	8	5	
8	3	1	9	5	7	4	6	2	
4	5	6	2	8	3	7	1	9	

Difficile

1	7	5	8	9	6	2	3	4	
2	8	6	1	4	3	9	7	5	
3	4	9	2	5	7	8	6	1	
4	6	1	5	8	9	3	2	7	
8	3	2	6	7	4	5	1	9	
5	9	7	3	1	2	6	4	8	
9	1	3	4	6	8	7	5	2	
7	2	4	9	3	5	1	8	6	
6	5	8	7	2	1	4	9	3	

Expert

6	2	1	3	9	8	4	7	5	
5	3	8	7	4	6	9	2	1	
4	7	9	1	5	2	8	3	6	
1	5	3	4	8	7	6	9	2	
9	8	6	2	1	3	5	4	7	
2	4	7	5	6	9	1	8	3	
8	9	2	6	3	1	7	5	4	
7	6	5	8	2	4	3	1	9	
3	1	4	9	7	5	2	6	8	

«LUXE FERMETURES» SARL
AU CAPITAL DE SIX CENT MILLE DIRHAMS (600.000,00 DHS)
SIÈGE SOCIAL :
ROUTE PRINCIPALE OUIDA - BERKANE
DISSOLUTION ANTICIPÉE

Au terme du PV de l'AGE en date du 25/03/2020, de la société «LUXE FERMETURES» SARL inscrite au registre de commerce à Oujda, sous le N° 5083, il a été décidé ce qui suit :

- La dissolution anticipée de la société, vu que la société n'a exercé que peu d'activité.
- La nomination de Monsieur DAOUDI Boulal liquidateur pour la société.
- Le siège de liquidation est fixé à Route Principale Oujda - BERKANE

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'OUIDA le 13/05/2020 sous le N° 176/2020.

N° 4036/PA

STE « J.L.F IMPORT EXPORT »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 11.05.2020 de la Sté « J.L.F IMPORT EXPORT » SARL, au capital de 90.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Lotissement An-Namae Lots 234-235 Q.Ind. Bensouda.

- * Approbation de la cession des 300 parts sociales opérée par Mr. JEBBAR Mohammed, au profit de Mr. JEBBAR Said et Melle. JEBBAR Rajae.

- * Quitus au Gérant Mr. JEBBAR Mohammed.

- * Démission du Gérant Mr. JEBBAR Mohammed.

- * Reconducton du mandat du gérant Mr. JEBBAR Said.

- * Refonte des Statuts.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 27.05.2020 sous le n° de dépôt 1203/2020, et le RC n° 62 059

LE GERANT

N° 4037/PA

Sté « BEN'S CONCEPT »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 23.12.2019 de la Sté « BEN'S CONCEPT » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Rce Omar Khiyam Min 9 Rue Lalla Amina V.N, il a été décidé :

- * La dissolution anticipée,

- * Désignation d'un liquidateur,

- * Fixation du siège de la liquidation.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 13.03.2020, sous le n° de dépôt 1067/2020, et le RC n° 59497

LIQUIDATEUR

N° 4038/PA

Sté « ETABLISSEMENT BENNIS NECHBA »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 28.02.2020 de la Sté « ETABLISSEMENT BENNIS NECHBA » SARL, au capital de 10.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, 9 Rue

Rahal Meskini Av. des FAR, il a été décidé :

- * Radiation.

II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 27.05.2020, sous le n° de dépôt 1201/2020, et le RC n° 39 211.

LIQUIDATEUR

N° 4039/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DIRECTION REGIONALE DE TANGER-TETOUAN
DELEGATION DE CHEFCHAOUEN
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2020

Du 23/06/2020

(Séance publique)

Le 23 Juin 2020 à 11 Heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Délégation du Ministère de la Province de Chefchaouen à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

La maintenance préventive, corrective et la mise à niveau y compris le changement de toutes les pièces de rechange et accessoires nécessaires pour le bon fonctionnement des équipements d'Imagerie Médicale installés aux différentes formations Sanitaires relevant de la Délégation Provinciale de la Santé de Chefchaouen.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation Provinciale de Chefchaouen, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-La soumission électronique est permise.

-Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingtt Quatre Mille Six Cents Dirhams (24.600,00DH)

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme suivante : 1 641 480 ,00 (Un Millions Six Cents Quarante et Un Mille Quatre Cent Quatre Vingtt Dirham TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

-Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics (articles 148 et 149 du décret n°2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics)

- La visite des lieux :

- il est prévu une visite des lieux le 11/06/2020 à 11 heures du matin.

- Le dossier technique :

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- il est prévu une visite des lieux le 11/06/2020 à 11 heures du matin.

- Le dossier technique :

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°53/2020/BR

Le **24/06/2020** à partir de 10 heure, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Équipements de 06 forages par système de pompage solaire et mise à niveau de deux points d'eau dans les communes de la province de Figuig et la Préfecture Oujda Angad relevant de la région de l'Oriental, répartis en deux lots.**

N° de lot	Objet de lot	Estimation en dhs	Caution en dhs
Lot 1	Équipement solaire et conduite d'eau potable dans la province de Figuig et la Préfecture Oujda Angad	2.022.000,00	35.000,00
Lot 2	Travaux de génie civil hydraulique dans la province de Figuig et la Préfecture Oujda Angad	1.738.800,00	30.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard son altesse Royale Prince Héritier Moulay Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- ✓ Soit envoyer par voie électronique, via le portail des marchés public.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Pour le lot 1

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
J	J3	3

Pour le lot 2

Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
A	A2	4

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 4045/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°54/2020/BR

Le **24/06/2020** à partir de 11 heure, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de réalisation de forage de reconnaissance et transformation des forages positifs en forage d'exploitation dans les communes de l'axe frontalier de la région de l'Oriental, répartis-en 02 lots.**

N° de lot	Objet de lot	Estimation en dhs	Caution en dhs
Lot 1	Travaux de réalisation de forage de reconnaissance et transformation des forages positifs en forage d'exploitation dans les communes de l'axe frontalier de la région de l'Oriental, Provinces de Figuig et Jerada.	3.998.424,00	80.000,00
Lot 2	Travaux de réalisation de forage de reconnaissance et transformation des forages positifs en forage d'exploitation dans les communes de l'axe frontalier de la région de l'Oriental, Préfecture d'Oujda Angad et province de Berkane.	3.873.096,00	75.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard son altesse Royale Prince Héritier Moulay Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- ✓ Soit envoyer par voie électronique, via le portail des marchés public.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

SECTEUR	Qualification exigée	CLASSE
H	H2 ou H3	2

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 4046/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°56/2020/BR

Le **25/06/2020** à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **l'alimentation en eau potable des douars des communes relevant de la préfecture Oujda Angad.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : **400.000,00 DHS** (quatre cent mille dhs)

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : **23. 014.209,60 DHS** (vingt-trois million quatorze mille deux cent neuf dhs 60 cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
C	C1	2

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 4048/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°55/2020/BR

Le **25/06/2020** à partir de 10 heure, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de réalisation de forages de reconnaissance et leur transformation en forages d'exploitation dans les communes de la Région de l'Oriental, répartis-en 04 lots.**

N° de lot	Objet de lot	Estimation en dhs	Caution en dhs
Lot 1	Travaux de réalisation de forages de reconnaissance et leur transformation en forages d'exploitation dans les communes de la Région de l'Oriental, Provinces de Figuig et Berkane.	3.872.976,00	70.000,00
Lot 2	Travaux de réalisation de forages de reconnaissance et leur transformation en forages d'exploitation dans les communes de la Région de l'Oriental, Préfecture d'Oujda Angad et province de Jerada	3.946.800,00	70.000,00
Lot 3	Travaux de réalisation de forages de reconnaissance et leur transformation en forages d'exploitation dans les communes de la Région de l'Oriental, Provinces de Taourirt et Nador.	3.859.800,00	70.000,00
Lot 4	Travaux de réalisation de forages de reconnaissance et leur transformation en forages d'exploitation dans les communes de la Région de l'Oriental, Provinces de Guercef et Drlouech.	3.728.400,00	70.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard son altesse Royale Prince Héritier Moulay Hassan Oujda.
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- ✓ Soit envoyer par voie électronique, via le portail des marchés public.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de consultation.

Dossier Technique comprenant :
Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifié conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

SECTEUR	Qualification exigée	CLASSE
H	H2 ou H3	2

Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 4047/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Rabat-
Salé- Kenitra
Province de Kenitra
Caidat Mograne
Commune de Mograne
Division des affaires
Administratifs
Financière et juridique
Bureau des marchés
public
et bon de commande
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°06/2020

Le Mardi 23 Juin 2020 à 9h00 du matin il sera procédé, dans le bureau du Monsieur le Président de la Commune Mograne à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur les prix N° 06/2020 relative aux :

TRAVAUX DE MAINTENANCE D'ECLAIRAGE PUBLICS DANS LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE MOGRANE (lot unique).

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au bureau des marchés public de la commune Mograne, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à 50.000,00dhs (Cinquante mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme 1.102.080 ,00 Dhs TTC (Un Million cent deux mille quatre vingt dirhams) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
-Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune de Mograne.

-Soit les envoyer par courrier électronique conformément aux dispositifs de la décision du ministre de

l'économie et du finance N° 14-20 en date du 04-09-2014

-Soit les envoyer par courrier recommande avec accusé de réception au service des marchés et au nom de Monsieur le Président de la Commune de Mograne.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

***Observation :
- Une visite des lieux sera organisée à l'intention des concurrents désirant participer à cet appel d'offre le : Lundi 08 Juin 2020 à 10h00.

- Les échantillons et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le service technique de la commune au plus tard la veille de la date d'ouverture des plis à partir de 10h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 4049/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
04/2020/BG

Le 30 Juin 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Achat de matériel technique destiné à la grande salle de la Province de Khénifra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics :

www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux mille cinq cent Dirham (2.500,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent soixante cinq mille deux cent quarante dirhams TTC (165.240,00 Dhs TTC) Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;

- Soit les envoyer par courrier recommande avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les prospectus, notices et catalogues pour les articles 1, 2, 3, 5, 6, et 7 du bordereau des prix sont exigés par le dossier d'appel d'offres et doivent être déposés au service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra avant le 29 Juin 2020 à 10 heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 4050/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED EL JANOBIYA
CAIDAT DE OULED FARES
COMMUNE OULED FARES

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX.**

Le mercredi 01 juillet 2020 il sera procédé, dans la salle de réunion sis au siège de la commune OULED FARES une d'ouverture des plis relatif aux appels d'offres sur offre de prix suivant selon calendrier suivante .

N°d'A.O	Heure	Objet	Cout Estimation	Caution Provisoire
01/20	12 h	Construction d'un centre plu disciplinaire	599 844,00	20 000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retirer du bureau de service technique de la commune

il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 20 Mars 2013 faisant les conditions et les formes de passations des marchés de l'état .

Les concurrents peuvent :

-soit les envoyer par courrier recommande avec accusé de réception au bureau presite.
-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune.
-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

-soit les déposés par voie électronique dans le portail des marches publics www.marchéspublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus a l'article 09 du règlement de consultation .

N° 4052/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 04 /2020/BP**

Le 23/06/2020 à 11 :00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet : **ETUDES TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES PISTES RELEVANT DE LA PROVINCE DE SAFI.**
Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma.

La Caution provisoire : **DIX MILLE (10 000.00) dirhams.**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **QUATRE VINGT SEIZE MILLE (96 000 .00) dhs ttc**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément

Agréments	Domaines d'activités
D4	• Routes, autoroutes, transport
D5	• Ouvrages d'art

N° 4053/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES CAISSE POUR LE FINANCEMENT
ROUTIER

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 98+500 en deux lots.

Lot 1 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.

Lot 2 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 19/2020/CFR

OUVERTURE DES PLS REPORTE POUR LE 16 JUIN 2020 A 11 HEURES

Le 16 juin 2020 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour les travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.

Lot 1 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.

Lot 2 : Travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

La date de la visite des lieux est prévue pour le 05 juin 2020 à 10 heures.

Le reste est sans changement.

N° 4051/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION
CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT
JANOUBIA
CAÏDAT DE GUISSER
COMMUNE
DE GUISSER
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 08 / 2020

Le mardi 23/06/2020 à 10h, il sera procédé dans les bureaux de la commune de Guisser à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : L'ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MARCHE COMMUNAL - BLOC D , BLOC E ET BLOC F - DU LOTISSEMENT AL IKHLASS AU CENTRE DE GUISSER A LA COMMUNE DE GUISSER - PROVINCE DE SETTAT

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des marchés publics de la commune de Guisser.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Quatre Millions Six Cent Soixante Mille dirhams (4.660.000,00 dhs).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent : - soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des marchés publics de la commune de Guisser.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 11/06/2020 à 10h.

Lieu de rencontre : siège de la commune de Guisser.
N° 4056/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE

DE L'INTERIEUR

WILAYA REGION

CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT
JANOUBIA
CAÏDAT DE GUISSER
COMMUNE
DE GUISSER
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 09 / 2020

Le mardi 23/06/2020 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de la commune de Guisser à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : L'ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU MARCHE COMMUNAL - BLOC G , BLOC H ET BLOC I - DU LOTISSEMENT AL IKHLASS AU CENTRE DE GUISSER A LA COMMUNE DE GUISSER - PROVINCE DE SETTAT

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des marchés publics de la commune de Guisser.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Quatre Millions Cent Quatre Vingt Douze Mille Cinq Cents dirhams (4.192.500,00 dhs).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent : - soit déposer, contre récépissé, leurs plis au service des marchés publics de la commune de Guisser.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 11/06/2020 à 11h.

Lieu de rencontre : siège de la commune de Guisser.
* L'admission des architectes est conditionnée par leur présence à la visite des lieux.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 10 du règlement de la consultation.

N° 4057/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation nationale
de la Formation professionnelle
de l'Enseignement supérieur et de

la Recherche scientifique
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale
de Youssoufia
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX N°
13/2020/Y/INV

Le 22/06/2020 à Dix (10) heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 13/2020/Y/INV en lot unique concernant les Travaux d'aménagement et de mise à niveau du centre de la deuxième chance/Éducation non formelle, relevant de la direction provinciale de Youssoufia, AREF MS, à la commune urbaine Youssoufia.

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au service de la Gestion des ressources humaines et des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le montant de la caution

provisoire est fixé à la somme de: 12.000,00 DH (Douze Mille Dirhams).
- L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 837.007,20 DH (Huit Cent Trente Sept Mille Sept Dirhams Vingt Centimes) - TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception,

au service précité ;
- Soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la direction provinciale de Youssoufia, rue Tanger, Qu. Mohammadi, Youssoufia 46300;

- Soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de la consultation, notamment, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification faisant ressortir : Secteur : A, Qualification exigée: A-5, Classe Minimale: 5

Les concurrents non installés au Maroc, sont tenus de produire le dossier technique tel que prévu dans l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 4058/PA

ROYAUME DU MAROC	المملكة المغربية
Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable	كرب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب
Branche Eau	قطاع الماء
AVIS DE RECTIFICATIF	
<p>Il est porté à la connaissance des entreprises désirant participer à l'appel d'offres n° 52 /DR2/2020 relatif à l'acquisition des sacs en plastique pour la collecte des déchets d'Aid Al Adha pour les centres relevant de la Direction Régionale de Tensift que la date d'ouverture des plis est le 25/06/2020 au lieu de 26/06/2020.</p>	
N° 4054/PC	

<p>ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR REGION CASABLANCA-SETTAT PROVINCE DE SIDI BENNOUR CERCLE DE SIDI BENNOUR CAIDAT DE M'TAL COMMUNE DE M'TAL</p>							
<p>AVIS AU PUBLIC</p>							
<p>PROGRAMME PREVISIONNEL AU TITRE DE</p>							
<p>L'ANNEE 2020</p>							
<p>TRAVAUX</p>							
Type de travaux	Objet des travaux	Nature des travaux	Lieu de lieu d'exécution	Mode de passation	Période de lancement	Coordonnées du service concerné	Marché réservé à la petite et moyenne entreprise
Travaux	Entretien courant d'ouvrages d'électricité public	Entretien	Commune M'TAL	B/C	Avril 2020	0662234091	/
	Gros travaux des espaces verts	Aménagement de la place reliant le siège de la commune et la RN n° :07	Centre de M'TAL	A O	Aout 2020	0662234091	/
	Extension du réseau d'électricité public	Pose de poteaux et cablage(extension)	Divers douars de la commune	A O	Septembre 2020	0662234091	/
N° 4055/PA							

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION FES - MEKNES
PREFECTURE DE MEKNES
CONSEIL DE LA PREFECTURE DE MEKNES
SETM

PROGRAMME PREVISIONNEL

MAITRE D'OUVRAGE : CONSEIL DE LA PREFECTURE DE MEKNES

ANNEE BUDGETAIRE : 2020

SERVICES

Type de services	Objet des services	Lieu d'execution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
labo Contrôle	Contrôle de la qualité des travaux de Création d'une piscine municipale à Riad Al Omrane à la Commune Ouislane	Commune Ouislane	A.O.O	septembre	SETM
bureau de Contrôle	Contrôle et optimisation des études techniques et contrôle des travaux de Création d'une piscine municipale à Riad Al Omrane à la Commune Ouislane	Commune Ouislane	A.O.O	septembre	SETM
Etudes	Etudes techniques et suivi des travaux de réhabilitation d'un terrain de Foot Ball à Ghar Sbaa à la Commune de Mèknes	Commune de Mèknes	A.O.O	septembre	SETM
Etudes	études techniques et suivi de travaux d'entretien, réfection et renforcement d'une Piste à Douar Ait Othman Chaaou sur une longueur de 4 Km à la Commune de Mejjate	Commune Mejjate	A.O.O	septembre	SETM
Contrôle	Contrôle de la qualité des travaux de Création d'un Terrain municipal de Foot Ball à la Commune de Ouislane	Commune Ouislane	A.O.O	decembre	SETM

TRAVAUX

N°	Objet de travaux	Nature de travaux	Lieu d'execution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné
1	Travaux d'achèvement de : * construction d'un preau au college * surelevation d'un mur de cloture et achèvement de la construction d'une bibliotheque et d'un bloc sanitaire a l'ecole« wahda » a commune toulal- prefecture de meknes .	achevement	commune de Toulal	A.O.O	30/01/2020	SETM
2	Travaux d'aménagement du complexe social Ibtissama Meknès à la commune de Meknès -Préfecture de Meknès-	Aménagement	Commune de Meknes	A.O.O	05/02/2020	SETM
3	Travaux de réhabilitation du jardin Ghabat Chabab à la Commune de Meknès Tranche 2, Préfecture de Meknès	Réhabilitation	Commune de Meknès	A.O.O	septembre	SETM
4	Aménagement et extension de l'établissement de la protection sociale Dar Taliba Ain ORMA à la Commune Ain Orma	Aménagement et extension	Commune Ain Orma	A.O.O	septembre	SETM
5	Travaux de réhabilitation d'un terrain de sport de football en gazon synthétique au quartier Al Wahda à la Commune de Meknès	Réhabilitation	Commune de Meknès	A.O.O	septembre	SETM
6	Réalisation des travaux de revêtement des ruelles au quartier Bâb Belkari à la Commune De Meknès	Revêtement	Commune de Meknes	A.O.O	septembre	SETM
7	Travaux de Création d'une piscine municipale à Riad Al Omrane Commune Ouislane	Construction neuve	Commune Ouislane	A.O.O	octobre	SETM
8	Aménagement du terrain de football à la commune de Toulal	Aménagement	commune de Toulal	A.O.O	octobre	SETM
9	Travaux d'aménagement et d'extension de l'établissement de protection social dar taliba ain jemaa a la commune d'ain jemaa -prefecture de meknes	Aménagement et extension	Commune Ain jemaa	A.O.O	octobre	SETM
10	Travaux de mise à niveau du marché Riad à la Commune Meknès	Mise à niveau	Commune de Meknes	A.O.O	octobre	SETM
11	Réhabilitation d'un terrain de Foot Ball à Ghar Sbaa à la Commune de Mèknes	Réhabilitation	Commune de Meknès	A.O.O	octobre	SETM
12	Entretien, réfection et renforcement d'une Piste à Douar Ait Othman Chaaou sur une longueur de 4 Km à la Commune de Mejjate	Entretien	Commune Mejjate	A.O.O	octobre	SETM
13	Aménagement et extension de l'établissement de la protection sociale Dar Taliba N'zalat beni ammar	Aménagement et extension	Commune N'zalat beni ammar	A.O.O	octobre	SETM
14	Aménagement du complexe socio-pédagogique Dar talib et Dar Taliba à Moulay Idriss Commune Moulay Idriss Zerhoune	Aménagement	Commune Moulay Idriss Zerhoune	A.O.O	octobre	SETM
15	Travaux d'aménagement du centre Régional de protection Sociale à la Commune de Meknès	Aménagement	Commune de Meknès	A.O.O	novembre	SETM
16	Travaux de construction d'un espace de loisirs et de sport à Slaouia commune de Meknès	Construction	Commune de Meknès	A.O.O	novembre	SETM
17	Aménagement de la route Provinciale n° 7040 au centre Haj Kaddour sur 700 M à la Commune Sidi Slimane Moul Alkifane	Aménagement	Commune Sidi Slimane Moul Alkifane	A.O.O	novembre	SETM
18	Création d'un Terrain municipal de Foot Ball à la Commune de Ouislane	Construction neuve	Commune de Ouislane	A.O.O	novembre	SETM
19	Equipement dar dbagh a bab jedid a la commune de meknes prefecture de meknes	Equipement	Commune de Meknes	A.O.O	novembre	SETM
20	Travaux de construction d'un aire de jeux à Laawija , meknes , prefecture de meknès	Equipement	Commune de Meknes	A.O.O	novembre	SETM

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 09/PRDTS-INDH
/2020

Le 22/06/2020 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRES-COLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES DE FOU EL ANCEUR ET OULED YAICH CERCLE DE BENI MELLAL PROVINCE DE BENI MELLAL

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 26 000,00 dhs (Vingt Six Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 899.452,80 « Huit Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Mille Quatre Cent Cinquante Deux Dirhams, 80 cts ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4060/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 10/PRDTS-INDH
/2020

Le 22/06/2020 à 11 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRES-COLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES DE FOU OUDI, OULED M'BAREK ET OULED GNAOU CERCLE DE BENI MELLAL PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 36 000,00 dhs (Trente Six Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.199.589,60 dhs « Un Million Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Cinq Cent Quatre Vingt Neuf Dirhams, 60 cts ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4061/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 11/PRDTS-INDH
/2020

Le 22/06/2020 à 12 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRES-COLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE DE SIDI JABEUR CERCLE BENI MELLAL PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30 000,00 dhs (Trente Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 999.604,80 « Neuf Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Mille Six Cent Quatre Dirhams, 80 cts ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4062/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 12/PRDTS-INDH
/2020

Le 22/06/2020 à 12H :30min, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRES-COLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES DE GUETTAYA ET SEMGUIT CERCLE DE K.TADLA PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 51 000,00 dhs (Cinquante Un Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.699.392,00 « Un Million Six Cent Quatre Vingt Dix-Neuf Mille Trois Cent Quatre Vingt Douze Dirhams, 00 cts ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4063/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 13/PRDTS-INDH
/2020

Le 23/06/2020 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRES-COLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES OULED YOUSSEF ET OULED SAID LOUED CERCLE K.TADLA PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 54 000,00 dhs (Cinquante Quatre Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.798.905,60 dhs « Un Million Sept Cent Quatre Vingt Dix Mille Neuf Cent Cinq Dirhams, 60 cts ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4064/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 14/PRDTS-INDH
/2020

Le 23/06/2020 à 11 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRES-COLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES DE NAOUR ETIDIR ELKSIBA CERCLE D'EL KSIBA PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 dhs (Vingt Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 799.926,00 dhs « sept cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent vingt six Dirhams ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2- 12-349 du 08 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4065/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de
Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 15/PRDTS-INDH
/2020

Le 23/06/2020 à 12 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : TRAVAUX DE CREATION D'UNITES PRES-COLAIRE AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES DE AGHBALA ET TIZI N'ISLY CERCLE D'AGHBALA PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 dhs (Vingt Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 639.942,00 dhs « Six Cent Trente Neuf Mille Neuf Cent Quarante Deux Dirhams ».

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes

aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;
- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.

- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4066/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
DIRECTION
REGIONALE DE
L'AGRICULTURE DE LA
REGION DE BENI
MELLAL-KHENIFRA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'AGRICULTURE DE
BENI MELLAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N° 04/2020
/DPA/4/FIDA DU
23/06/2020 à 10H

(SEANCE PUBLIQUE)

Le Mardi 23 Juin Deux Mille Vingt (23 / 06 /2020) à 10 heures, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix pour la Réalisation des travaux d'aménagements hydro-agricoles de petite et moyenne hydraulique prévus dans le cadre du Projet de Développement Rural des Montagnes de l'Atlas(PDRMA) de Beni Mellal.

Périmètres de Taadlounte et Oumicha à la commune Territoriale d'Aghbala, Province de Beni Mellal. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré Du service support de la D.P.A, Rue de Safi Quartier Administratif Béni-Mellal, il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés public : <http://WWW.marchespublics.gov.ma> ;

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt mille dirhams (20 000,00Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million Cinquante mille Cent Trente Huit dirhams 00 Centimes (1 050 138,00 Dhs) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27; 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (du 20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre ré-

cépié, leurs plis dans le bureau des marchés de la DPA de Beni Mellal

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la Séance, et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et finances n°20-14 du 8 Kaâda 1435(4 septembre 2014).

Il est prévu une visite des lieux le : 10 /06 /2020 à 9 heures à partir du siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir en dossier technique une copie certifiée conforme à l'original des certificats d'agrément : Branche 4, Qualification 4.1, Classe 4 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 4067/PA

Royaume du Maroc
Ministère
de l'Agriculture, de la
Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
DIRECTION
REGIONALE DE
L'AGRICULTURE DE LA
REGION DE BENI

MELLAL-KHENIFRA
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'AGRICULTURE DE
BENI MELLAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05/2020
/DPA/4/FIDA DU
23/06/2020 à 12H
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Mardi 23 Juin Deux Mille Vingt (23 /06 /2020) à 12 heures, il sera procédé, dans les Bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur Offres de Prix pour la Réalisation des travaux d'aménagements hydro-agricoles de petite et moyenne hydraulique prévus dans le cadre du Projet de Développement Rural des Montagnes de l'Atlas(PDRMA) de Beni Mellal.

Périmètres Bouyoussef ,Oubaalal , Ait Mouch et Ben Charrou à la commune Territoriale de Naour, Province de Beni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré Du service support de la D.P.A, Rue de Safi Quartier Administratif Béni-Mellal, il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés public : <http://WWW.marchespublics.gov.ma> ;

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante mille dirhams (40 000,00Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions Soixante et Onze mille Cinq Cent dirhams 00 centimes (2 071 500,00 Dhs) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27; 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (du 20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre récépié, leurs plis dans le bureau des marchés de la DPA de Beni Mellal

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre séance tenante au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la Séance, et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et finances n°20-14 du 8 Kaâda 1435(4 septembre 2014).

Il est prévu une visite des lieux le : 11 /06 /2020 à 9 heures à partir du siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni Mellal

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir en dossier technique une copie certifiée conforme à l'original des certificats d'agrément : Branche 4, Qualification4.1, Classe 4 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 4068/PA

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran + Douaa
07.05 : Bulletin météo
07.10 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
07.40 : Ichta Fi Awthane
08.40 : Ichaa Mamlaka
09.40 : Fin Ghadi Bya
10.10 : Hayati
11.00 : Zouaji Mouhal - R
11.15 : Aandi Soual Covid 19 - R
11.30 : Lusine - R
12.00 : Capsule Atfal wa Takafa -Inedit
12.05 : Oussrati - Inédit
13.00 : JT Addahira + Météo
13.20 : Al Wajh Al Akhar
14.00 : JT en Amazigh + JT en Espagnol
14.40 : Zouaji Mouhal
15.00 : 12 Heures -R
16.30 : Ichaa Mamlaka -R

17.30 : Moudawala -R
18.30 : Aandi Soual Covid 19
18.55 : Capsule Atfal wa Takafa - R
19.00 : JT en français
19.30 : Oussrati -R
20.30 : Lusine
21.00 : JT Principal + Météo
21.50 : Dounya Douara
22.50 : Sounaa Forja
23.20 : Dernier bulletin d'information
23.40 : 12 Heures
01.10 : Ichta Fi Awtan
02.10 : Ichaa Mamlaka - R
03.10 : Moudawala -R
04.00 : Amakin Fi dakira - R
04.30 : Fin Ghadi Bya - R
05.00 : Lusine - R
05.30 : Al Wajh Al Akhar - R
06.00 : Hayati - R

05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN
AVEC LAUREATS MAWAHIB
TAJWID AL QOR'AN
06:00:00 : MAGAZINE :
CH'HIWAT BLADI
06:30:00 :BEST OF SABAHYAT 2M
07:30:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
08:05:00 : MAGAZINE
08:35:00 : MAGAZINE : POP UP
09:05:00 : MAGAZINE
09:55:00 : CH'HIWA
MA3A CHOUMICHA
10:00:00 : FEUILLETON :
TAMAN AL HOUB
10:45:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
11:00:00 : SABAHYAT 2M
12:05:00 : SERIE : LALLA FATEMA
12:35:00 : NEWS :
BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:10:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:20:00 : FEUILLETON
13:55:00 : NEWS : ECO NEWS
14:05:00 : NEWS : JOURNAL
AMAZIGH
14:20:00 : FEUILLETON :
HOUB A3MA
16:15:00 : FEUILLETON :
3ALAQAT KHAASA

17:40:00 : MAGAZINE :
JUST FOR LAUGHS
18:05:00 : DESSINS ANIMES
18:25:00 : CH'HIWA MA3A
CHOUMICHA
18:35:00 : MAGAZINE : POP UP
18:45:00 : FEUILLETON :
FORSA TANIYA
19:40:00 : FEUILLETON : FADILA
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:35:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:40:00 : MAGAZINE :
LAHBIBA OUMMI
22:40:00 : MAGAZINE : 2M MAG
23:30:00 : FEUILLETON :
FORSA TANIYA
00:20:00 : FEUILLETON : FADILA
00:50:00 : MAGAZIN
01:50:00 : MAGAZINE :
RACHID SHOW
03:05:00 : FEUILLETON :
AL YATIMA
03:55:00 : FEUILLETON
04:25:00 : MAGAZINE :
SAHATNA JMI3
04:55:00 : MAGAZINE : TOUBKAL
05:30:00 : DOCUMENTAIRE

05h00 MATINALE
RADIO AR
07h00 Matinales Infos
08h00 « Sabahiyat l Akhbar »
10h00 Matinales Infos (rediff.)
11h05 Emission « Khbar Nass »
12h05 Emission « Binatna »
13h00 « Madar L akhbar »
13h35 « Lahdat Qarar »
15h05 Emission « L'match »
16h00 Edition AR (16-17h)
17h05 Emission « Hyati »
18h05 Emission « Binatna »
19h15 Soir Infos fr
20h00 « Ghorfat l akhbar »
22h05 Emission «Azmat Hiwar »
23h00 « Soir Infos ar »
00h05 " Lmatch "